

N°17

CAHIER  
DES  
FINANCES LOCALES

L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES  
COMMUNES WALLONNES  
AUX COMPTES

## **ÉDITEUR RESPONSABLE**

Marco ALIBONI, Directeur général  
SPW Intérieur et Action sociale

## **AUTEUR**

Nicolas BEDNAR  
SPW Intérieur et Action sociale  
Département des Finances locales  
Direction des Ressources financières

## **RELECTURE**

Direction des Ressources Financières

Les membres du comité de relecture ne sont responsables ni personnellement ni fonctionnellement de l'ensemble des développements et conclusions de la présente publication.

## **CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE**

SPW Intérieur et Action sociale  
Direction Fonctionnelle et d'Appui  
Cellule communication

Date Novembre 2024

Numéro de dépôt légal: D/2024/11802/202

ISSN : 2736-6677 (P) - 2736-6685 (N)

ISBN : 978-2-8056-0672-4

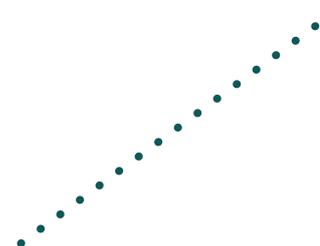
La collection

## **CAHIER DES FINANCES LOCALES**

est une publication du

## **DÉPARTEMENT DES FINANCES LOCALES**

Service public de Wallonie (SPW)  
Intérieur et Action sociale  
Département des Finances locales  
Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
B – 5100 Namur



# CAHIER DES FINANCES LOCALES N°17

---

L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES COMMUNES  
WALLONNES AUX COMPTES

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Introduction</b>   | <b>5</b>  |
| <b>2. Les soldes budgétaires et comptables : méthodologie</b>  | <b>6</b>  |
| 2.1. Le solde à l'exercice propre du service ordinaire ou la règle d'or des finances communales      | 6         |
| 2.2. Une définition alternative du solde : le solde courant  | 8         |
| <b>3. Évolution du solde comptable et du solde courant des communes wallonnes dans leur ensemble</b> | <b>10</b> |
| <b>4. Analyse du solde courant par cluster</b>   | <b>13</b> |
| <b>5. Détail de l'évolution du solde courant par commune</b>   | <b>17</b> |
| <b>6. Besoin d'un refinancement structurel</b>   | <b>20</b> |
| 6.1. Recettes et dépenses courantes par cluster  | 20        |
| 6.2. Recettes et dépenses courantes par commune  | 24        |
| <b>7. Conclusion</b>   | <b>28</b> |
| Sources  | 29        |
| Annexe I : Composition des clusters de Wallonie (Belfius)  | 30        |
| Annexe II : Solde comptable à l'exercice propre par habitant et par cluster                          | 34        |
| Annexe III : Les patterns, solde courant par habitant et par cluster                                 | 35        |
| Annexe IV : Revenus moyens et additionnels IPP   | 37        |

## 1. Introduction

A l'aube d'une nouvelle mandature communale, la collection des cahiers des finances locales se penche sur la situation financière des communes wallonnes à la suite des crises endurées entre 2019 et 2022. Ce cahier est le premier d'une série de trois et dresse un état des lieux financier au départ des soldes comptables des communes wallonnes hors Communauté germanophone. Les cahiers suivants se concentreront sur les leviers à disposition des pouvoirs communaux pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent. Un cahier se penchera sur les recettes et les leviers fiscaux et un autre investiguera du côté des dépenses.

Ces derniers temps, nombreux sont ceux qui attirent l'attention sur la situation financière délicate des communes et les défis auxquels elles vont devoir faire face. Cette situation serait consécutive des récentes crises traversées (COVID, énergie, inondations,...) mais également d'éléments plus structurels liés à l'insuffisance de financement de la part d'autres niveaux de pouvoirs de missions qu'ils ont transférées ou de réformes qu'ils ont décidées et qui impactent le niveau communal (pensions, RIS, zones de secours, zones de police,...).

Ces cris d'alarme sont le plus souvent fondés sur l'analyse des budgets initiaux. Or le budget, qui a toute son utilité comme outil de programmation politique et de gestion publique, est essentiellement un acte politique de prévision et d'autorisation. C'est pourquoi, dans ce cahier, nous analysons la situation financière des communes sur deux mandatures et au départ du réalisé proposé par les comptes.

Nous questionnons également la notion habituellement utilisée pour qualifier l'équilibre budgétaire des communes, le solde à l'exercice propre du service ordinaire, et le mettons en concurrence avec une notion alternative que nous dénommerons, pour les fins de cette étude, solde courant, et qui nous semble plus apte à servir de base à l'examen de la santé financière des communes.

Cet examen, nous le réalisons avec un niveau de granularité croissante : au niveau général de toutes les communes wallonnes à l'exception de celles situées sur le territoire de la Communauté germanophone, par cluster de communes et enfin par commune.

Ceci nous permet d'émettre, en conclusions, quelques réflexions sur le bien-fondé d'un refinancement généralisé en Wallonie du niveau communal.

## 2. Les soldes budgétaires et comptables : méthodologie

### 2.1. Le solde à l'exercice propre du service ordinaire ou la règle d'or des finances communales

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) prévoit en son article L1314-1 que le budget des communes ne peut présenter un solde déficitaire à l'ordinaire ou l'extraordinaire<sup>1</sup>. Il s'agit ici d'une exigence en termes d'équilibre à l'exercice global qui intègre, contrairement à l'exercice propre, des opérations relatives aux exercices antérieurs, des boni/mali reportés ainsi que des constitutions/prélèvements de réserves.

Ce même article L1314-1 stipule en son paragraphe 2, que les communes doivent en outre atteindre l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire<sup>2</sup>. A défaut, les communes sont obligées de présenter un plan de convergence à l'autorité de tutelle. Ce plan reprendra les différentes mesures qui seront implémentées afin de retrouver l'équilibre à l'exercice propre au plus tard dans les 3 années qui suivent. Il doit être actualisé lors de chaque approbation de budget, modification budgétaire ou comptes.

L'idée est donc de garantir que les recettes courantes garantissent les dépenses courantes sans avoir recours à l'emprunt ou au bas de laine constitué lors des exercices précédents<sup>3</sup>. L'emprunt, est ainsi exclusivement destiné à l'investissement<sup>4</sup> et un fonds de réserve ne peut règlementairement jamais être rapatrié dans l'exercice propre mais toujours dans le résultat global par la fonction 060 (art 3 du RGCC).

Néanmoins, ces dernières années, la contrainte d'équilibre a été allégée via des autorisations ponctuelles d'utiliser des fonds de réserves en les rapatriant vers l'exercice propre.

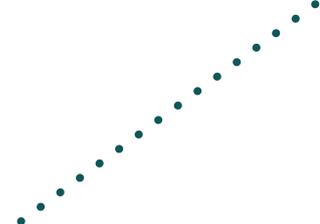
Ces réserves peuvent être alimentées par des emprunts/aides extraordinaire long terme du CRAC. Dans ce cadre, le transfert de moyens vers l'exercice propre du service ordinaire prend place pour financer le plus souvent des dépenses causées par des chocs conjoncturels. Les communes sont alors autorisées, sous certaines conditions et au travers du compte CRAC long terme, à réaliser des emprunts et d'en rapatrier

1 Définition du règlement général de la comptabilité communale (RGCC) en son article 1 : 1° «service ordinaire du budget» : l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement périodique de la dette; 2° «service extraordinaire du budget» : l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant ; il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

2 A partir de l'exercice 2015. Jusqu'en 2014, la règle était celle du tiers boni.

3 A l'exception des provisions constituées précédemment. La provision pour risques et charges se distingue de la réserve en ce que la constitution de provisions a pour objet de planifier certaines dépenses à venir circonscrites quant à leur objet mais indéterminées quant à leur montant.

4 Art 25 du RGCC « Sur décision du conseil communal, la commune peut contracter des emprunts pour couvrir le montant des dépenses extraordinaires ».



les recettes vers le service ordinaire. De nouveaux crédits d'aide extraordinaire à long terme ont été décidés par le Gouvernement wallon (GW) à partir de 2008 <sup>5</sup> et concernent par exemple des crédits de trésorerie liés à un plan d'accompagnement, des aides dans le cadre de la crise économique et sidérurgique <sup>6</sup>, du Contentieux SA Belgacom – SA Connectimmo <sup>7</sup>, de la prise en charge des arriérés de financement des services d'incendie et des salaires des sapeurs-pompiers volontaires <sup>8</sup>, du lissage du rattrapage des cotisations de responsabilisation <sup>9</sup>, de la gestion de la peste porcine africaine <sup>10</sup>, des scolytes <sup>11</sup> ou de la crise COVID <sup>12</sup>.

Plus récemment, pour faire face à la crise COVID et participer aux politiques de relance, un autre allègement de la règle d'or a été autorisé, pour les années 2020 et 2021, via l'acceptation d'un pourcentage de déficit à l'exercice propre <sup>13</sup>. D'autre part, il est permis aux communes qui comptabilisent des réserves ordinaires et/ou des provisions excédentaires, de les rapatrier à l'exercice propre à concurrence du déficit autorisé. Au cours des exercices 2020 et 2021, les fonds de réserve ordinaires affectés, ont donc pu être rapatriés dans l'exercice proprement dit du service ordinaire comme s'il s'agissait de provisions <sup>14</sup>. Cette mesure a été reconduite en 2022 et 2023 afin de faire face à la crise énergétique liée au conflit ukrainien.

Cette possibilité d'utiliser l'emprunt ou les réserves pour faire face à un choc de nature conjoncturelle peut se justifier économiquement. En revanche, la succession dans le temps de ces autorisations et aides long terme, qui ne sont de facto plus 'extraordinaires', mais plus encore l'utilisation de ce même mécanisme pour financer des dépenses structurelles posent davantage question quant à la soutenabilité financière des communes qui en bénéficient <sup>15</sup>.

C'est le cas pour certains crédits d'aide extraordinaire à long terme décidés dans le cadre de la réforme du fonds des communes en 2008 <sup>16</sup>, mais aussi ultérieurement et

- 
- 5 Dans le cadre de la réforme du financement général des Communes de 2008, les interventions annuelles des communes dans les charges des crédits d'aide extraordinaire à long terme octroyés jusqu'au 31/12/2007 (notamment tonus communal/hôpitaux/pensions) présentant un solde résiduel à rembourser à cette date ont été ramenées à zéro et reprises par le CRAC.
  - 6 Décisions du Gouvernement wallon (GW) du 28 novembre 2013 et 13 mars 2014 d'octroyer des crédits d'aides à long terme pour pallier les pertes de recettes des communes causées par la restructuration ou la fermeture d'entreprises.
  - 7 Décisions du GW du 18 décembre 2014 et du 12 février 2015.
  - 8 Décision du GW du 15/12/2016.
  - 9 Décision du GW du 14/12/2017.
  - 10 Décisions du GW des 13 décembre 2018 et 2 mai 2019.
  - 11 Décision du GW du 6 février 2020.
  - 12 Décision du GW du 11 juin 2020.
  - 13 3% des dépenses ordinaires de l'exercice en 2020 ; 5% en 2021 et 2022 ; 2% en 2023. Décrets du 24 novembre 2021 et du 19 octobre 2022 modifiant l'article L1314-1 du CDLD.
  - 14 Lesdits fonds seront rapatriés dans la fonction « 000 Recettes générales » s'ils servent à équilibrer l'exercice proprement dit ordinaire. Ce déficit devra nécessairement relever des moindres recettes ou des dépenses, en plus ou en moins, liées à la crise sanitaire.
  - 15 Se pose également la question, d'une manière plus générale, de l'intérêt du maintien dans la comptabilité communale des notions d'exercice propre, d'exercice antérieur et d'exercice global.
  - 16 Décision GW du 14 mars 2008 pour le financement des pensions : 450 millions € pour Liège (200 millions € en 2008, 150 millions € en 2013 et 100 millions € en 2018) ; 150 millions € pour Charleroi (60 millions € en 2008, 50 millions € en 2013 et 40 millions € en 2018). Décision GW du 14 mai 2009 : 24 millions € pour Seraing : (10,8 millions € en 2010, 8,4 millions € en 2014 et 4,8 millions € en 2020).



destinés à couvrir les cotisations de responsabilisation et les pensions <sup>17</sup>. Ces aides ont été remplacées à partir de 2021 par le plan oxygène qui facilite le recours à l'emprunt pour des dépenses en matière de pension ou relatives à la couverture d'un éventuel déficit induit par une augmentation des dépenses courantes de transfert vers les CPAS, les zones de police et les zones de secours) <sup>18</sup>. Il s'agit là d'une autorisation plus généralisée de recourir à l'emprunt pour financer des dépenses courantes. Et cette autorisation ne concerne pas que quelques communes, comme ce fut le cas précédemment : 34 communes ont demandé à participer au plan oxygène et ont reçu un accord pour un montant total de 1.603,02 millions € de possibilité d'emprunt sur la période 2022-2026.

En 2008 déjà, dans le cadre de la réforme du fonds des communes, la Région a repris les prêts d'aide extraordinaires à long terme qui avaient permis d'équilibrer les budgets de certaines communes sans toutefois être parvenue à apporter une solution à plus long terme à leurs difficultés financières. Nous pouvons dès lors émettre également quelques doutes sur l'efficacité du plan oxygène en l'absence en d'une réforme plus structurelle du financement des communes wallonnes.

## 2.2. Une définition alternative du solde : le solde courant

La notion d'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire perd ainsi de sa pertinence et devient un piètre indicateur de la situation budgétaire vu que les autorités qui ont décidé des règles d'équilibre mettent en place simultanément les moyens de contourner ces mêmes règles <sup>19</sup> et par là-même le principe d'équilibre structurel entre dépenses et recettes courantes. Comment imaginer en effet que des communes, essentiellement des grandes villes, qui financent depuis des années des dépenses courantes via le recours à l'emprunt puissent revenir un jour à l'équilibre sans passer par une reprise de leur dette par la Région ou une réforme structurelle de leur financement ?

Pour ces raisons, et complémentairement à la notion de solde à l'exercice propre du service ordinaire, nous utiliserons une définition alternative du solde que nous dénommerons « solde courant » (terminologie que nous utiliserons dans la suite de ce travail) et qui nous paraît être un meilleur révélateur de la situation budgétaire réelle des communes. Nous le définissons comme la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires <sup>20</sup> à l'exercice global du service ordinaire (peu importe l'année à laquelle se rattache l'opération) à l'exception des boni/mali, provisions et réserves. Si l'on s'en tient au regroupement économique, le solde courant correspond aux codes 60+61+62-70-71-72-7x à l'exercice global.

De 2015, première année de l'obligation d'équilibre à l'exercice propre, jusque 2020,

17 Décisions du GW du 14 mars 2008, 18 décembre 2014 et du 13 mai 2015.

18 Décisions du GW du 18 novembre 2021 (mécanisme général) et 15 décembre 2022.

19 Sans même parler du crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées qui permet depuis 2015 aux communes d'équilibrer, dans une certaine mesure, leur budget initial par l'inscription d'une recette fictive (équivalente à une sous-utilisation de crédit). Il s'annule dans les comptes. Idem pour la possibilité qui fut donnée dès 2013 de comptabiliser les cotisations de responsabilisation aux exercices antérieurs.

20 Nous prenons les imputations et non les engagements.

dernière année avant les règles d'assouplissement budgétaire justifiées par la crise covid, un maximum de 4 communes présentaient en moyenne un budget initial (BI) en déficit à l'exercice propre. Cependant, un grand nombre de communes n'atteignent un équilibre budgétaire que parce qu'elles financent certaines dépenses structurelles d'une année (y compris celles relevant d'exercices antérieurs) par un recours à l'emprunt ou aux économies des exercices passés (réserves ou provisions).

**Tableau 1** : Situation budgétaire au budget initial des 253 communes wallonnes, en euros

|                                   | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | 2016 | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024   |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| <b>Solde ex. propre classique</b> |       |       |       |       |      |       |       |       |       |       |       |       |        |
| Montant par hab.                  | -1,9  | -1,0  | 9,2   | 16,0  | 39,5 | 18,4  | 18,6  | 13,3  | 17,4  | 16,0  | 21,8  | 19,3  | 20,6   |
| Communes en déficit               | 91    | 98    | 28    | 4     | 1    | 1     | 0     | 4     | 1     | 14    | 6     | 8     | 0      |
| <b>Solde courant</b>              |       |       |       |       |      |       |       |       |       |       |       |       |        |
| Montant par hab.                  | -56,4 | -47,4 | -13,3 | -18,4 | 15,3 | -11,2 | -20,7 | -29,1 | -32,1 | -53,6 | -62,0 | -87,1 | -117,4 |
| Communes en déficit               | 144   | 160   | 110   | 109   | 46   | 87    | 98    | 129   | 120   | 152   | 150   | 117   | 174    |

**Sources** : budgets initiaux des communes wallonnes, calculs propres.

Alors que la lecture des soldes budgétaires à l'exercice propre laisse entrevoir une situation stable et sous contrôle, l'analyse basée sur notre définition alternative du solde budgétaire et qui pose la question de la couverture des dépenses courantes par les recettes courantes est plus contrastée. Le nombre de communes en déficit à l'exercice propre est faible et relativement stable depuis 2014 (malgré les déficits autorisés en 2021 et 2022 avec la crise covid), avec un effet notable lié à l'obligation d'être à l'équilibre à partir l'exercice propre dès 2015. En moyenne les communes présentent sur cette même période un surplus budgétaire à l'exercice propre du service ordinaire de l'ordre de 10 à 20 euros par habitant. En revanche, en prenant notre définition alternative, le surplus se transforme en déficit courant avec qui plus est une détérioration marquée dès 2018 <sup>21</sup>, ce qui peut s'expliquer en partie par la hausse des cotisations de responsabilisations et l'impact du second pilier de pensions pour les contractuels, mais plus encore après 2020, par la succession de crises que nous avons connues récemment.

Cependant, le budget initial reste une estimation, une projection, le solde réel se lit dans les comptes. C'est pourquoi nous étudierons dans la suite de ce cahier le solde comptable <sup>22</sup> à l'exercice propre et sa version alternative telle que définie plus avant, le solde courant.

21 L'amélioration notable enregistrée dans les budgets initiaux 2016 s'explique pour partie par les retards d'enrôlement de l'IPP au fédéral, ce qui a entraîné un report importants des recettes d'additionnels de 2015 vers 2016.

22 Différence entre les droits nets constatés et les liquidations.

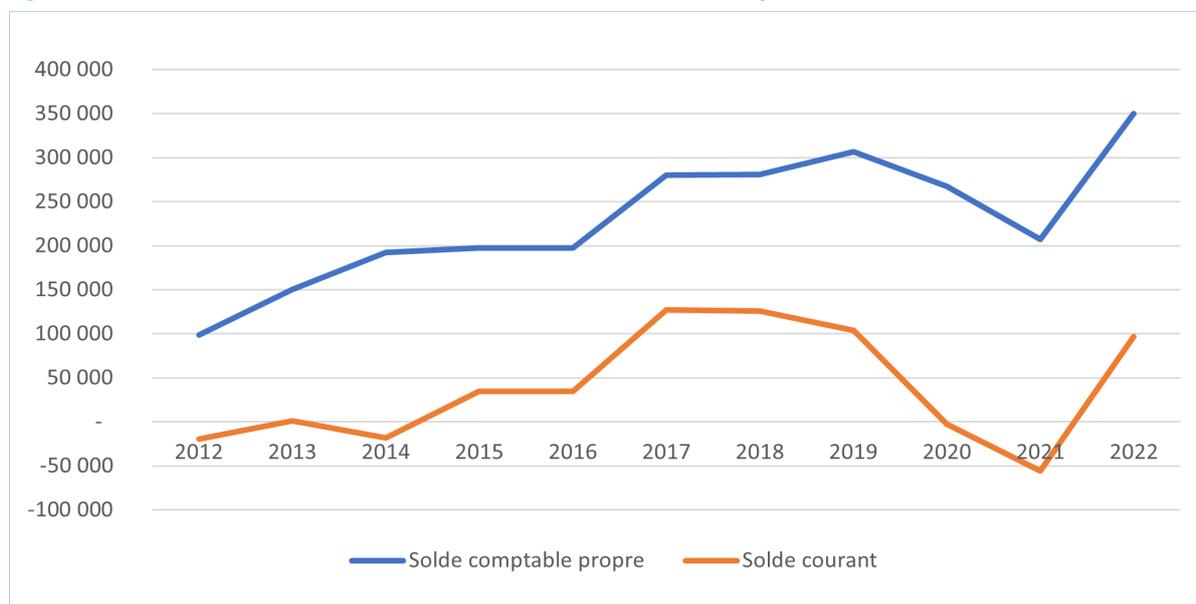
### 3. Evolution du solde comptable et du solde courant des communes wallonnes dans leur ensemble

Les communes wallonnes ont terminé la mandature 2007-2012 avec un solde comptable à l'exercice propre du service ordinaire de presque 100 millions €. Sur la base de notre définition du solde courant, le déficit en recettes structurelles pour couvrir les dépenses structurelles étaient lors de cette même année 2012 de 19 millions €<sup>23</sup>.

Quelle que soit la définition du solde utilisée, la tendance est assez semblable sur la période analysée : amélioration de 2012 à 2017, stabilisation sur les années 2017-2019, détérioration en 2020 et 2021, mais retour en 2022 à une situation similaire voire plus confortable que celle de 2015-2019. A la suite des importants retards au niveau du versement des additionnels IPP en 2015 et de leur report en 2016, nous avons lissé dans ce graphique et les suivants les résultats de ces deux années.

En termes de solde comptable, la situation en 2021, au cœur de la crise covid n'était pas pire que celle de 2012 et elle s'est fortement améliorée en 2022, malgré la crise énergétique, laissant entrevoir une situation financière des communes wallonnes dans leur ensemble moins dégradée que ce à quoi on aurait pu s'attendre. Il faut cependant rappeler que durant cette période, les transferts de la Région vers les communes ont connu une hausse importante, comme détaillé dans le cahier des finances locales numéro 15.

**Figure 1** : soldes comptable et courant, milliers euros avec lissage des années 2015 et 2016



**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Là où l'analyse des budgets reprise au tableau 1 présente un solde courant négatif sur l'ensemble de la période analysée, les comptes dégagent un surplus courant de 2015

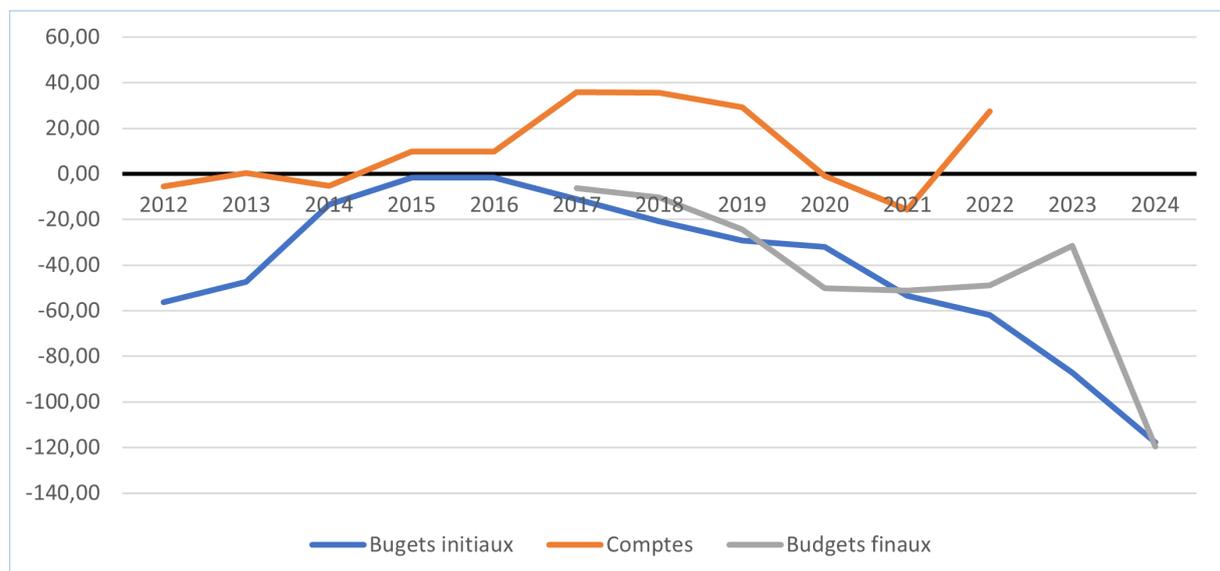
<sup>23</sup> Notre analyse reprend les chiffres publiés dans les comptes des 253 communes wallonnes de 2012 à 2017. A partir de 2018, il nous manque les comptes d'une seule commune, les 252 autres communes représentent 99,81% de la population wallonne hors Communauté germanophone.

à 2022 à l'exception d'un quasi équilibre en 2020 et d'un léger déficit en 2021. Ceci confirme l'intérêt de ne pas restreindre l'analyse à la seule situation budgétaire.

Nous devons malheureusement arrêter notre analyse comptable à l'année 2022. L'échéance du dépôt des comptes 2023 est fixée au 30 juin 2024, mais, au moment de la rédaction de ce cahier, nous ne disposons pas d'un échantillon suffisamment représentatif de communes ayant rentré leurs comptes 2023.

Nous sommes toutefois en possession de l'ensemble des budgets initiaux 2023 et 2024. Or, la perspective donnée par ces budgets est fortement à la baisse. Il faut toutefois se garder de conclusions hâtives car, nous venons de le voir, le résultat aux comptes est bien souvent meilleur qu'au budget et ces dernières années les évolutions aux comptes et aux budgets ont, qui plus est, suivi des tendances opposées

**Figure 2** : soldes courants par habitant aux budgets et comptes, ensemble des communes wallonnes (lissage des années 2015 et 2016), en euros.



**Sources** : budgets et comptes des communes wallonnes, calculs propres.

L'évolution du solde courant (définition alternative) va dans le sens d'une amélioration que l'on prenne les budgets ou les comptes entre 2012 et 2016, même si l'ampleur de l'évolution diffère.

De 2017 à 2019, les budgets prévoyaient un important creusement du solde courant alors que la réalisation comptable a montré plutôt une stabilisation. Pour les années 2020 et 2021, les comptes ont confirmé les dégradations prévues aux budgets et dans une ampleur plus importante, les effets de la crise covid ayant certainement été sous-estimés lors de la confection des budgets 2021 (et non prise en compte en 2020, la confection des budgets ayant précédé la crise). Malgré une détérioration de la situation comptable en 2020 et 2021, les communes dans leur ensemble ont toutefois maintenu une situation proche de l'équilibre courant et sont donc parvenues à financer sur cette période leurs dépenses courantes par leurs recettes courantes.

En revanche, en 2022, les tendances sont de nouveau opposées. Alors que les budgets prévoient un creusement supplémentaire du déficit, les comptes ont été clôturés avec le retour d'un surplus équivalent à celui que les communes ont connu avant la période de crise actuelle. Cette différence peut s'expliquer par différents éléments. Premièrement, le fonds des communes (environ 25% des recettes ordinaires communales) a bénéficié d'une indexation complète en 2022 alors que les effets de l'inflation sur les dépenses ne se font sentir à 100% qu'à partir de 2023<sup>24</sup> (le fonds est passé de 1.298,8 millions € en 2021 à 1.439,7 millions € en 2022 puis 1.538,5 millions € en 2023). Deuxièmement, la Région a décidé, à la suite d'une décision de justice défavorable, de régulariser la différence entre les pertes réelles calculées dans le cadre de la compensation régionale plan Marshall et le montant effectivement versé à cette fin sur la période 2017-2021 (40 millions €<sup>25</sup>). Troisièmement, la reprise du financement des zones de secours suit la trajectoire prévue par le gouvernement et passe de 64,03 millions € en 2021 à 87,45 millions € en 2022. La cahier n°15 des finances locales détaille d'autres augmentations dans les transferts régionaux à destination des communes, et qui ont pris place en 2022.

Les budgets 2023 et 2024 prévoient un creusement important des déficits. Nous savons déjà cependant que la situation sera moins dégradée que prévu en 2023 car, même si c'est un one-shot, les communes ont reçu, en 2023, 14 mois de recettes d'additionnels IPP à la suite d'une modification de mode de versement au départ de l'autorité fédérale. Les communes ont par ailleurs reçu 50 millions € d'aide exceptionnelle pour faire face à l'explosion du prix de l'énergie. On le voit d'ailleurs en regardant les budgets finaux (BF) 2023. Ces dernières années, les soldes repris aux budgets finaux sont, à l'exception de 2020 et la prise en compte des premiers effets de la crise covid, meilleurs tout en restant assez proches de ceux des budgets initiaux. En 2023, l'amélioration reprise aux budgets finaux est cependant bien plus importante puisque l'on passe d'un solde courant par habitant de -87,1 € au BI à -31,6 € au BF<sup>26</sup>. On voit ici encore une fois tout l'intérêt de ne pas se limiter à la seule analyse des budgets initiaux, qui gardent bien évidemment leur intérêt propre, mais de baser également les évaluations sur la situation aux budgets finaux et aux comptes.

Il faudra dès lors attendre les comptes 2023 et 2024 pour confirmer si la situation financière s'est réellement stabilisée après le rebond de 2022 ou si elle reprend la détérioration entamée de 2019 à 2021.

24 Par exemple les sauts d'index au cours de l'année 2022 n'ont un impact budgétaire en 2022 qu'au prorata du nombre de mois qui restent à courir en 2022 après l'indexation qu'ils entraînent.

25 A cela il convient d'ajouter environ 1,8 millions pour 3 communes (Wanze, Andenne et Engis) qui avaient intenté un recours pour les années 2015 et/ou 2016.

26 A la date du 25 octobre 2024, 239 comptes étaient rentrés, couvrant 93,7% de la population wallonne. Ils présentent un solde à l'exercice propre de l'ordinaire de 172 € par habitant et un solde courant de 94 € par habitant. Il manque les comptes d'une grande ville sur neuf.

## 4. Analyse du solde courant par cluster

Sur la base des soldes comptables, la situation des communes wallonnes dans leur globalité ne semble pas s'être structurellement détériorée ces dernières années. En reprenant la typologie socio-économique développée par Belfius en 2018 <sup>27</sup>, nous allons maintenant analyser la situation par groupe de communes afin de vérifier si les soldes sont sous contrôle pour tous les types de communes ou si un schéma spécifique à certaines d'entre elles se dégage. Et il semble que c'est bien le cas.

En effet, les communes du cluster W16 <sup>28</sup> sont, en moyenne, structurellement en déficit courant sur ces deux dernières mandatures alors qu'aucun autre cluster ne présente de déficit courant depuis 2014 (si on lisse les résultats 2015 et 2016) <sup>29</sup>. W16 est également le seul cluster sous la moyenne régionale en termes de résultat comptable courant en moyenne sur 2019-2022. Si on s'en tient à la seule année 2022, W14 le rejoint, mais conserve un solde positif.

**Tableau 2:** solde courant aux comptes par habitant et par cluster, en euros.

|          | 2012         | 2013         | 2014          | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020          | 2021          | 2022          | Moy. 19-22    |
|----------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| W1       | 7,7          | 42,0         | 31,1          | <b>-22,8</b> | 94,1         | 50,4         | 39,0         | 40,8         | 74,0          | 138,4         | 105,5         | 89,7          |
| W2       | 94,5         | 176,6        | 101,8         | 78,5         | 160,1        | 127,5        | 118,1        | 48,0         | 109,0         | 156,4         | 206,4         | 129,9         |
| W3       | 31,7         | 45,2         | 57,6          | <b>-14,9</b> | 87,8         | 68,6         | 61,3         | 34,3         | 68,1          | 108,5         | 141,6         | 88,1          |
| W4       | 22,0         | 55,0         | 57,6          | 22,5         | 110,1        | 73,5         | 51,0         | 15,2         | 51,0          | 190,0         | 81,5          | 84,4          |
| W5       | 53,5         | 72,1         | 70,3          | <b>-8,3</b>  | 150,1        | 94,3         | 101,8        | 109,9        | 125,5         | 86,0          | 111,4         | 108,2         |
| W6       | 6,5          | 45,3         | 25,7          | 5,2          | 87,8         | 144,2        | 113,2        | 65,6         | 101,2         | 32,2          | 83,3          | 70,6          |
| W7       | 1,7          | 13,6         | 11,8          | <b>-32,7</b> | 87,0         | 49,8         | 50,1         | 61,4         | 64,6          | 93,3          | 62,9          | 70,6          |
| W8       | 58,2         | 46,1         | 60,9          | <b>-0,2</b>  | 136,5        | 81,8         | 81,0         | 76,3         | 97,0          | 106,2         | 105,9         | 96,3          |
| W9       | 16,0         | 19,9         | 39,6          | <b>-40,8</b> | 100,0        | 30,0         | 67,3         | 88,5         | 58,8          | 59,8          | 127,5         | 83,7          |
| W10      | 8,1          | 12,3         | <b>-20,6</b>  | <b>-29,2</b> | 44,6         | 42,8         | 38,3         | 49,9         | 40,9          | 27,2          | 54,6          | 43,1          |
| W11      | 82,3         | 68,2         | 71,1          | 0,1          | 108,5        | 36,7         | 63,7         | 70,5         | 37,9          | 28,0          | 87,6          | 56,0          |
| W12      | 12,6         | 19,1         | <b>-6,4</b>   | <b>-23,2</b> | 23,3         | 49,6         | 60,7         | 47,7         | 54,5          | 17,2          | 80,0          | 49,9          |
| W13      | <b>-14,1</b> | 40,6         | 25,1          | <b>-30,8</b> | 68,5         | 58,0         | 57,6         | 65,8         | 65,5          | 23,5          | 67,6          | 55,6          |
| W14      | <b>-38,1</b> | <b>-5,0</b>  | 19,8          | <b>-6,6</b>  | 90,9         | 101,5        | 51,6         | 37,7         | 43,5          | 29,6          | 9,2           | 30,0          |
| W15      | 43,9         | 17,8         | 37,6          | <b>-11,8</b> | 97,9         | 45,4         | 59,8         | 101,1        | 84,3          | 34,7          | 75,7          | 74,0          |
| W16      | <b>-64,4</b> | <b>-91,1</b> | <b>-100,7</b> | <b>-84,1</b> | <b>-41,3</b> | <b>-44,9</b> | <b>-41,8</b> | <b>-65,4</b> | <b>-189,7</b> | <b>-217,6</b> | <b>-118,3</b> | <b>-147,7</b> |
| RW       | <b>-5,6</b>  | 0,3          | <b>-5,3</b>   | <b>-34,2</b> | 53,7         | 35,8         | 35,6         | 29,3         | <b>-0,9</b>   | <b>-15,7</b>  | 27,5          | 10,0          |
| Sauf W16 | 17,1         | 35,4         | 31,2          | <b>-15,1</b> | 89,8         | 66,4         | 64,9         | 65,1         | 70,4          | 60,2          | 82,1          | 69,4          |

**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Le solde courant 2022 rapporté en proportion aux recettes courantes est aussi très parlant. En moyenne, pour toutes les communes, ce solde est de +1,7%, mais il monte

<sup>27</sup> L'annexe I reprend la composition de ces différents clusters.

<sup>28</sup> Les 10 plus grandes villes de Wallonie : 9 villes au-dessus de 50.000 habitants et Herstal avec 40.666 habitants en 2023.

<sup>29</sup> L'annexe II présente cette même information sur la base du solde comptable à l'exercice propre et montre sans surprise que tous les clusters enregistrent des soldes positifs (si on lisse 2015 et 2016) depuis 2013.

jusqu'à +10,3% pour W2 et est supérieur à +8% pour W3-5-9. La marge de manœuvre de ces communes paraît conséquente en 2022. Le cluster W16, à l'inverse, enregistre un déficit courant équivalent à presque 6% de ses recettes courantes.

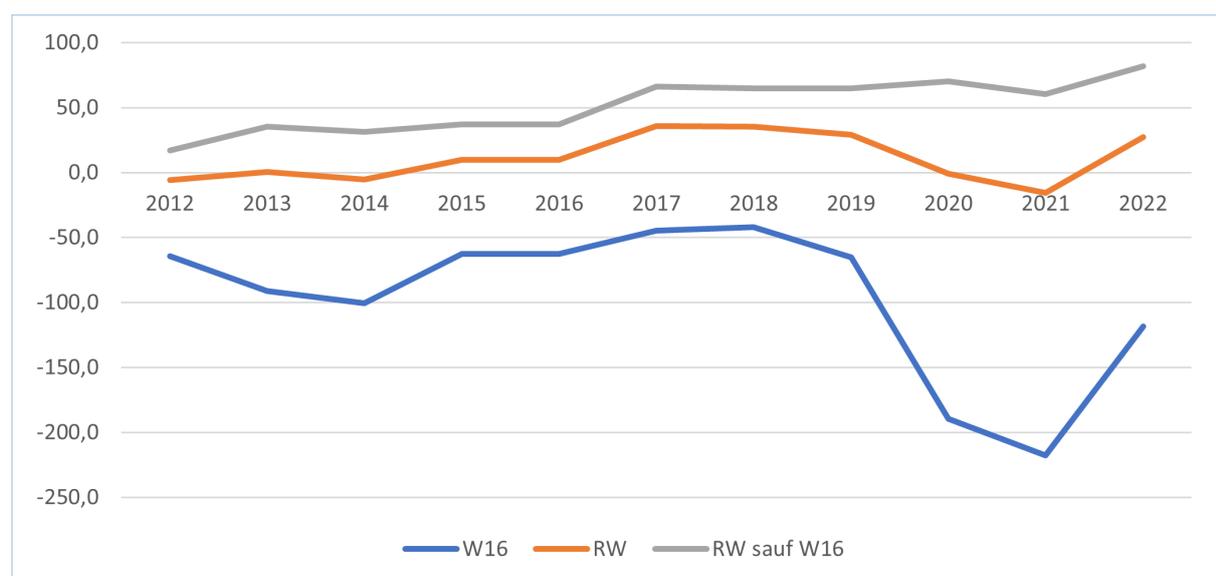
**Tableau 3 :** Solde courant des communes wallonnes en 2022, en % des recettes courantes 2022

| Solde courant en % des recettes courantes 2022 | Clusters   | Typologie Belfius  |
|--|------------|--|
| >10%   | W2         | Rurales à dominante forestière   |
| >8%  | W3-5-9     | Rurales (W3-5) et résidentielles à hauts revenus (W9)  |
| >7%  | W1-8       | Rurales  |
| >6%  | W11        | Urbanisées à faibles revenus et déprise économique   |
| >5%  | W6-12-15   | Résidentielles (W6) et fortement urbanisées (W12-15)   |
| >4%  | W4-7-10-13 | Rurales touristiques avec vieillissement de la population (W4), résidentielles à faibles revenus (W7), urbanisées (W10-13) |
| = 0,6%   | W14        | Urbaines (exerçant une fonction de centralité)   |
| = -5,8%  | W16        | Urbaines (grandes villes et pôles régionaux structurants)  |

**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Globalement le solde courant des communes wallonnes hors W16 s'est amélioré entre 2012 et 2022. Au niveau régional on enregistre toutefois une dégradation sur 2019-2021, mais qui est en grande partie expliquée par le creusement du déficit de W16.

**Figure 3 :** Evolution du solde courant par habitant des clusters de communes de la Région wallonne, en euros.

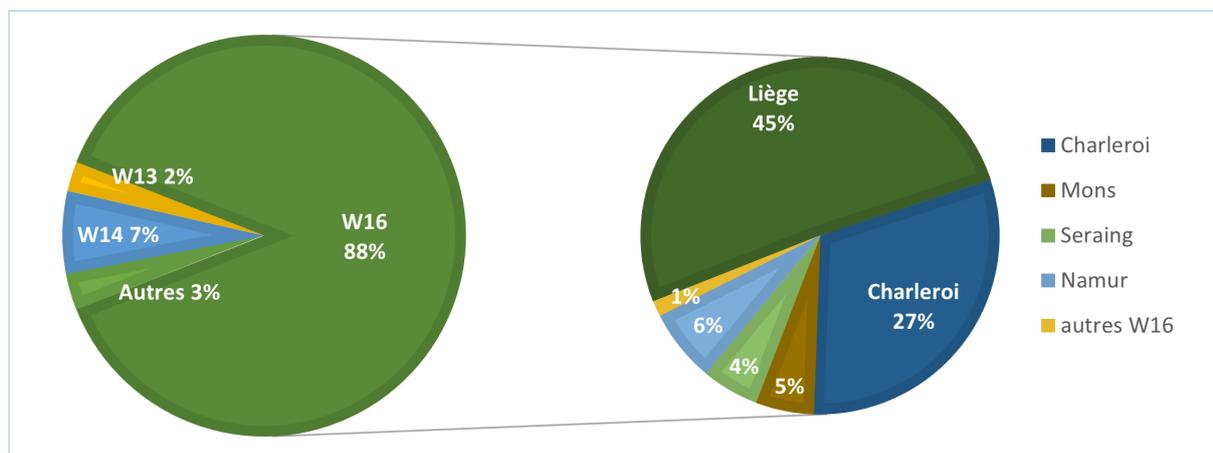


**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Il semble donc y avoir une spécificité W16, avec qui plus est un différentiel sensible avec les autres clusters. Alors que W16 présente en moyenne, sur la période 2019-2022, un déficit courant de 147,7 € par habitant, les autres clusters dégagent un surplus de 69,4 € par habitant.

Si on reprend uniquement les communes en déficit en 2022<sup>30</sup>, le cluster W16 représente par ailleurs 88% du montant des déficits courants qui s'élèvent à un montant total de -164,6 millions €. Liège et Charleroi totalisent à elles seules 72% de celui-ci. Si W14 dans son ensemble enregistre un surplus, les comptes de quatre de ses communes font apparaître un déficit courant qui représentent 7% de l'ensemble du déficit enregistré au niveau wallon.

**Figure 4 :** part des différents clusters de communes wallonnes dans le déficit courant 2022



**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

On peut par ailleurs distinguer différents schémas dans l'évolution des soldes courants depuis 2012. Comme repris en annexe III, les communes des clusters W2-3-8 (rurales) présentent une amélioration constante de leur solde depuis 2019 après une situation relativement stable entre 2012 et 2018. La situation financière des communes des clusters W5-6-9-10-11-12-13-15 (rurales en urbanisation, résidentielles, urbaines) a joué aux montagnes russes entre 2012 et 2020 avec une tendance à l'amélioration, mais ont connu un creusement en 2021 suivi d'un rebond en 2022. A l'inverse, les communes des clusters W1-4-7 (rurales et résidentielles) présentent une détérioration en 2018 et 2019, une amélioration en 2020 et 2021 et une rechute en 2022. W14 est à part : après une amélioration constante de 2012 à 2017, il connaît depuis lors une érosion constante de sa situation financière.

Une analyse du nombre de communes en difficulté au sein de chaque cluster distingue à nouveau le W16. Alors que seulement 7% des communes wallonnes sont en déficit

<sup>30</sup> Sur la base des 252 comptes à notre disposition, le solde courant total des communes est de 98,262 millions €. 216 communes dégagent ensemble un surplus de 262,817 millions € et 36 communes présente un déficit courant de -164,555 millions €.

courant cumulé sur 2019-2022, 70% des communes du cluster W16 enregistrent un résultat négatif sur cette même période. Ceci confirme bien la spécificité, déjà pressentie, du cluster W16. Les autres clusters reprenant proportionnellement plus de communes (entre 13% et 20%) rencontrant des difficultés financières sont les W10-13-14, soit des clusters de communes urbanisées (W10-13) ou des villes moyenne en milieu rural (W14). Les communes rurales semblent ainsi parvenir plus aisément à atteindre l'équilibre courant ces derniers temps.

**Tableau 4** : nombre de communes en déficit courant par cluster et % de communes en déficit par cluster.

|            | 2012 | 2013 | 2014 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Cumulé<br>19-22 | %<br>déficit<br>2022 | %<br>cumulé<br>19-22 |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------|----------------------|----------------------|
| <b>W1</b>  | 8    | 3    | 6    | 3    | 6    | 4    | 1    | 0    | 2    | 0               | 11%                  | 0%                   |
| <b>W2</b>  | 4    | 5    | 4    | 2    | 3    | 7    | 1    | 3    | 1    | 0               | 5%                   | 0%                   |
| <b>W3</b>  | 2    | 2    | 2    | 1    | 2    | 2    | 2    | 0    | 0    | 0               | 0%                   | 0%                   |
| <b>W4</b>  | 5    | 2    | 1    | 0    | 1    | 3    | 2    | 0    | 1    | 0               | 10%                  | 0%                   |
| <b>W5</b>  | 10   | 7    | 6    | 5    | 5    | 3    | 1    | 7    | 3    | 1               | 9%                   | 3%                   |
| <b>W6</b>  | 3    | 2    | 1    | 1    | 1    | 1    | 0    | 3    | 1    | 0               | 9%                   | 0%                   |
| <b>W7</b>  | 14   | 11   | 8    | 1    | 2    | 2    | 1    | 8    | 2    | 2               | 7%                   | 7%                   |
| <b>W8</b>  | 7    | 8    | 6    | 4    | 3    | 4    | 1    | 3    | 4    | 0               | 16%                  | 0%                   |
| <b>W9</b>  | 6    | 6    | 2    | 3    | 1    | 0    | 1    | 5    | 1    | 0               | 7%                   | 0%                   |
| <b>W10</b> | 7    | 5    | 8    | 2    | 3    | 3    | 3    | 5    | 3    | 2               | 20%                  | 13%                  |
| <b>W11</b> | 2    | 1    | 1    | 2    | 1    | 0    | 2    | 3    | 2    | 0               | 25%                  | 0%                   |
| <b>W12</b> | 4    | 6    | 6    | 1    | 0    | 1    | 1    | 3    | 0    | 0               | 0%                   | 0%                   |
| <b>W13</b> | 12   | 3    | 6    | 2    | 2    | 1    | 4    | 7    | 5    | 3               | 31%                  | 19%                  |
| <b>W14</b> | 10   | 6    | 5    | 0    | 2    | 3    | 3    | 6    | 4    | 3               | 27%                  | 20%                  |
| <b>W15</b> | 0    | 1    | 2    | 0    | 0    | 0    | 0    | 1    | 0    | 0               | 0%                   | 0%                   |
| <b>W16</b> | 7    | 9    | 7    | 5    | 4    | 4    | 6    | 9    | 7    | 7               | 70%                  | 70%                  |
| <b>RW</b>  | 101  | 77   | 71   | 32   | 36   | 38   | 29   | 63   | 36   | 18              | 14%                  | 7%                   |

**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

La situation 2022 est toutefois dégradée par rapport au cumulé 2019-2022, le nombre de communes présentant un déficit courant passant de 7% à 14%. Aux clusters en difficulté sur la période (W16-10-13-14) s'ajoute un autre cluster 'urbain' : le W11 dont un quart des communes est déficitaire en 2022, même si aucune ne l'est en cumulé sur 2019-2022.

Dans la section suivante, nous continuons notre désagrégation et nous concentrons sur une analyse par commune.

## 5. Détail de l'évolution du solde courant par commune

Sur la période 2017-2022<sup>31</sup>, 128 communes ont couvert chaque année leurs dépenses courantes par des recettes courantes. Sur les 4 dernières années, pourtant plus compliquées du fait des différentes crises rencontrées, ce chiffre monte à 144, ce qui représente plus de 60% des communes. Si on ajoute les communes qui n'ont connu qu'un seul épisode de déficit sur la période, nous obtenons respectivement 190 et 212 communes (84% des communes wallonnes). Ceci confirme que les difficultés financières des communes sont ainsi loin d'être généralisées.

**Tableau 5** : nombre de communes en déficit courant aux comptes

| Année en déficit courant | 2017-2022 (6 années) | 2019-2022 (4 années) |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| 0                        | 128                  | 144                  |
| 1                        | 62                   | 68                   |
| 2                        | 38                   | 31                   |
| 3                        | 12                   | 4                    |
| 4                        | 8                    | 6                    |
| 5                        | 2                    | Non applicable       |
| 6                        | 3                    | Non applicable       |

**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

A l'opposé, 5 communes sont en déficit structurel depuis 2017 : 6 années consécutives pour Liège, Charleroi et La Louvière ; 5 années sur les 6 pour Ath et Sambreville. Pour certaines de ces communes, le déficit structurel est même continu depuis 2013. Herstal et Bernissart sont en difficulté depuis 2019 ; Mons, Seraing et Waremme depuis 2020. Au-delà de l'analyse par cluster, il apparaît ainsi que certaines communes au sein de ceux-ci présentent des comptes structurellement dégradés. Se pose ici évidemment la question de la soutenabilité financière de ces communes en déficit continu sur plusieurs années.

Ce sont aussi ces communes qui enregistrent le déficit le plus important par habitant en moyenne sur 2019-2022. Elles sont majoritairement hennuyères et liégeoises et appartiennent principalement aux clusters W16 et dans une moindre mesure W10-13-14, confirmant l'analyse par cluster réalisée plus avant. Le cluster W16 est tout particulièrement impacté : sur les 10 grandes villes qui le constituent, seules Tournai, Mouscron et Verviers ne présentent pas de déficit courant en moyenne sur la période.

Al'autre bout du spectre, on retrouve essentiellement des communes luxembourgeoises qui dégagent annuellement des surplus structurels par habitant relativement importants. Ce constat vient en résonance avec une des conclusions du cahier des finances n°5 qui portait évaluation du fonds des communes et qui montrait que deux critères du fonds favorisaient les communes luxembourgeoises : la péréquation fiscale IPP qui n'intègre pas le revenu des travailleurs transfrontaliers et la dotation 'densité de population'

<sup>31</sup> Nous commençons en 2017 car 2015 et 2016 sont particulières du fait du retard important, déjà mentionné, en 2015 du versement des additionnels IPP aux communes.

dont le poids réel dans la répartition du fonds excède de loin le poids théorique. Mais ce n'est qu'une partie de l'explication et une analyse plus fine, notamment au niveau des dépenses serait nécessaire pour se faire un avis plus circonstancié.

**Tableau 6 :** Evolution du solde courant par habitant pour certaines communes sur 2019-2022, classement sur la moyenne 2019-2022, en euros.

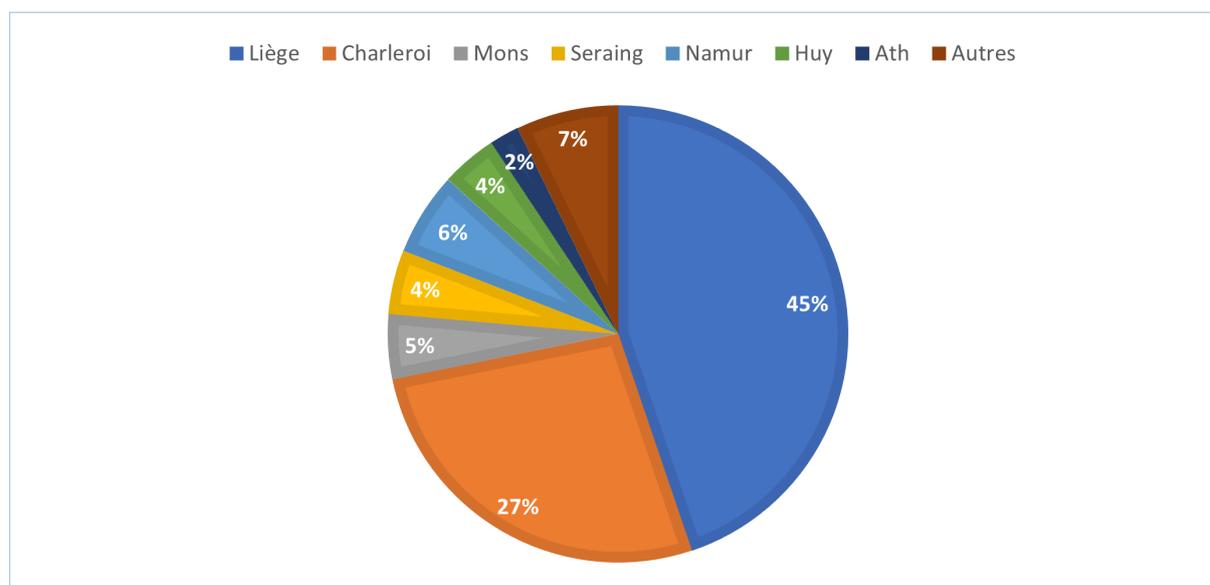
|     |                     | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | Moy 19-22 |
|-----|---------------------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| W16 | Liège               | -224,7 | -530,3 | -565,2 | -377,7 | -424,5    |
| W16 | CHARLEROI           | -212,7 | -354,7 | -308,8 | -219,3 | -273,9    |
| W16 | Seraing             | 0,3    | -170,7 | -88,0  | -116,6 | -93,8     |
| W14 | Ath                 | -95,5  | -6,8   | -89,6  | -115,3 | -76,8     |
| W16 | LA LOUVIERE         | -9,4   | -34,9  | -157,5 | -9,7   | -52,9     |
| W16 | MONS                | 46,4   | -109,0 | -26,3  | -78,5  | -41,8     |
| W10 | BERNISSART          | -15,6  | -15,7  | -45,0  | -63,9  | -35,0     |
| W13 | Waremmes            | 1,4    | -19,6  | -60,2  | -42,6  | -30,3     |
| W16 | Herstal             | -8,1   | -9,4   | -70,3  | -31,2  | -29,8     |
| W14 | Huy                 | 71,8   | -16,6  | 131,9  | -304,1 | -29,3     |
| W16 | Namur               | 76,0   | 14,4   | -107,8 | -85,5  | -25,7     |
| W10 | HENSIES             | 35,3   | -68,7  | -71,8  | 30,8   | -18,6     |
| W7  | FRASNES-LEZ-ANVAING | 29,9   | 14,9   | -110,9 | 21,1   | -11,2     |
| W13 | Sambreville         | 17,5   | -0,3   | -17,3  | -40,6  | -10,2     |
| W14 | Jodoigne            | 7,3    | -31,1  | -20,0  | 14,3   | -7,4      |
| W7  | HONNELLES           | 5,2    | 20,6   | -13,5  | -27,4  | -3,8      |
| W13 | LEUZE-EN-HAINAUT    | 2,7    | 98,4   | -3,1   | -112,2 | -3,5      |
| W5  | Floreffe            | 15,6   | -13,9  | -8,6   | 5,8    | -0,3      |
|     | (...)               |        |        |        |        |           |
|     | MOYENNE REGION      | 29,3   | -0,9   | -15,7  | 27,5   | 10,0      |
|     | (...)               |        |        |        |        |           |
| W2  | Sainte-Ode          | 279,9  | 305,0  | 194,6  | 220,9  | 250,1     |
| W4  | La Roche-en-Ardenne | -7,4   | 44,8   | 818,6  | 144,6  | 250,2     |
| W6  | Oreye               | 284,3  | 272,5  | 187,2  | 272,0  | 254,0     |
| W13 | SAINT-GHISLAIN      | 149,9  | 166,6  | 273,1  | 531,4  | 280,2     |
| W4  | Vresse-sur-Semois   | 121,7  | 220,5  | 249,7  | 561,2  | 288,3     |
| W2  | Gedinne             | 50,2   | 58,4   | 377,2  | 779,5  | 316,3     |
| W2  | Rendeux             | 210,3  | 186,3  | 593,0  | 402,5  | 348,0     |
| W8  | Saint-Léger         | 147,2  | 454,4  | 477,1  | 324,6  | 350,8     |

|    |                    |       |       |       |       |       |
|----|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| W1 | Meix-devant-Virton | 159,1 | 389,0 | 450,9 | 432,1 | 357,8 |
| W5 | Messancy           | 387,6 | 325,9 | 330,2 | 395,6 | 359,8 |
| W6 | Rouvroy            | 441,1 | 466,8 | 162,8 | 368,6 | 359,8 |
| W2 | Daverdisse         | 312,7 | 139,2 | 626,0 | 390,3 | 367,1 |
| W5 | Etalle             | 235,4 | 422,9 | 440,1 | 416,5 | 378,7 |
| W8 | Martelange         | 379,9 | 462,1 | 425,1 | 379,3 | 411,6 |
| W5 | Attart             | 301,1 | 617,9 | 599,2 | 487,9 | 501,5 |

**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Si on se concentre uniquement sur l'année 2022, le solde comptable courant à l'exercice propre du service ordinaire pour l'ensemble des communes wallonnes est positif à hauteur de 351,4 millions €. Douze communes ont présenté des comptes en déficit pour un montant total de -13,451 millions €. Sur la base de notre définition alternative, le solde courant pour l'ensemble des communes est, lui, de 98,3 millions € avec 36 communes en déficit pour un montant de -164,6 millions €.

**Figure 5 :** répartition du déficit courant aux comptes 2022



**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Si 36 communes ont terminé l'année 2022 avec un déficit courant, 90% du montant de ce déficit incombe à 7 communes parmi les plus peuplées de Wallonie. Par ailleurs, si 16 de ces communes participent au plan oxygène sur la période 2022-2026, les 20 autres n'y ont pas recours. Cela signifie également que sur les 34 communes 'oxygène', 18 n'étaient pas en situation de déficit courant en 2022<sup>32</sup>.

32 Parmi lesquelles 11 n'ont pas demandé/reçu d'aide en 2022.

## 6. Besoin d'un refinancement structurel

Ce cahier a mis en évidence une situation financière des communes wallonnes, après 3 années de crise, loin d'être homogène. Nous ne disposons pas des informations suffisantes pour vérifier si ce constat est toujours valable en 2023, mais globalement les communes ont dégagé des surplus lors de ces dernières années. Cette image positive de l'état de finances communales ne doit toutefois pas occulter la situation délicate vécue par certaines d'entre elles, particulièrement au sein du cluster W16. Il ne faut pas non plus perdre de vue que des défis budgétaires, certes connus depuis plusieurs années, attendent les communes : financement des pensions du personnel communal, manque de moyens de financement des CPAS, zones de secours et de police, soutien aux investissements publics, ...

Deux cahiers en préparation plancheront plus en détail sur les recettes et les dépenses des pouvoirs locaux wallons, mais nous pouvons déjà brièvement évaluer la nécessité d'un refinancement collectif des communes sur la base notre définition du solde courant.

Les recettes courantes des communes wallonnes sont de 5,771 milliards € en 2022. Les principaux postes de recettes sont les additionnels communaux à l'IPP et au PrI ainsi que le fonds des communes (et dotation complémentaire) qui concourent respectivement à 35% et 25% des moyens financiers des communes. Les communes disposent-elles encore d'une marge de manœuvre au niveau de leur fiscalité additionnelle, le financement du fond des communes est-il adéquat ?

Par ailleurs, les dépenses de dotation au CPAS, à la zone de police et de pensions<sup>33</sup> sont régulièrement pointées du doigt comme autant de défis pour la gestion communale<sup>34</sup>. Elles représentent respectivement 11%, 9% et 5% des dépenses courantes. Ces postes qui représentent un quart des dépenses courantes en 2022 pèsent-ils davantage dans les communes en difficultés financières ?

### 6.1. Recettes et dépenses courantes par cluster

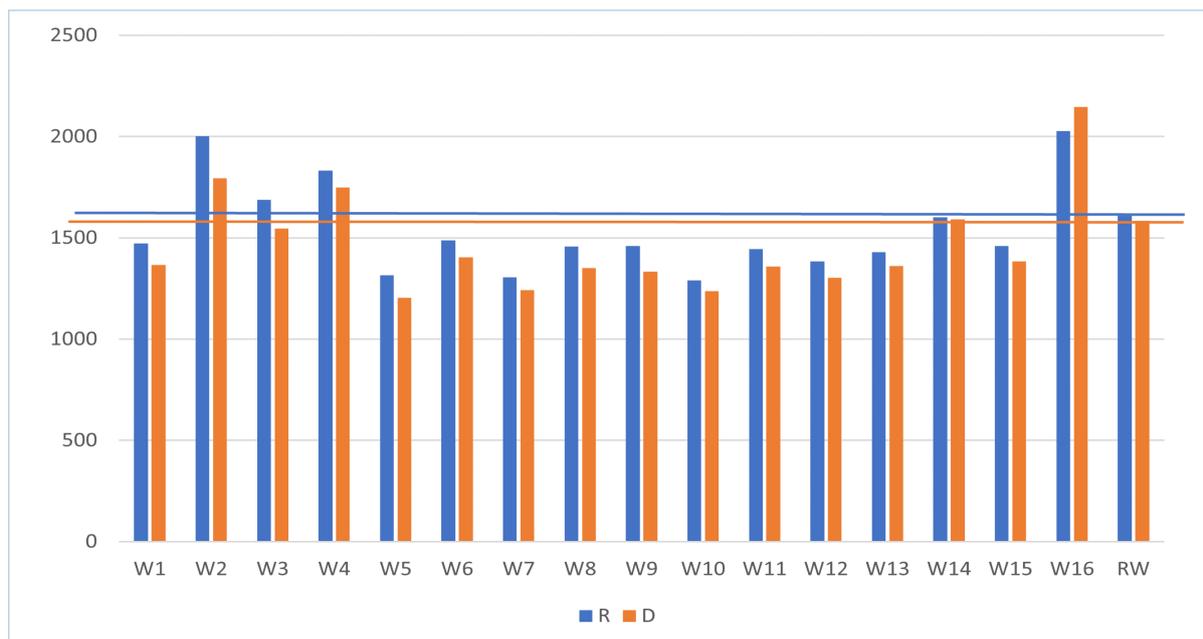
Au niveau des clusters, on note une forte relation entre les recettes et les dépenses courantes : de fortes dépenses nécessitent des recettes substantielles ou, vu de l'autre côté, des moyens importants autorisent des dépenses plus conséquentes. Les clusters W16-2-4-14 ont des recettes et des dépenses par habitant supérieures à la moyenne régionale, alors qu'elles sont sous la moyenne pour les autres clusters à l'exception du W3 qui montre des recettes supérieures mais des dépenses inférieures à cette même moyenne. Cependant, les clusters W16-14 présentent des situations budgétaires compliquées, alors que W2-4 parviennent à dégager des surplus confortables.

33 Groupe fonctionnel 839, code 435-01 pour la dotation au CPAS, groupe fonctionnel 399, code 435-01 pour la dotation à la zone de police, code 113-21+113-22+113-48 +116-01 pour les dépenses de pension.

34 On parle aussi régulièrement du financement des zones de secours, mais ce point est devenu moins problématique pour les communes depuis la décision de reprise de ce financement par les provinces (actuellement environ à raison de 50% mais avec un objectif de 100%).

Par exemple, alors que les recettes par habitant du W2 et W16 sont assez similaires, les dépenses supportées par les communes du W16 sont clairement plus importantes. A l'inverse W5-7-10 ont les recettes parmi les plus faibles mais elles enregistrent également les dépenses les plus basses avec ici aussi toutefois une différence au niveau des contextes : favorables pour W5-7, plus problématiques pour W10.

**Figure 6 :** Recettes et dépenses courantes par habitant, comptes 2022, analyse par cluster, en euros.



**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Nous l'avons vu à la section précédente : les communes du cluster W16 rencontrent actuellement le plus de difficultés à atteindre l'équilibre courant. De même, au sein des clusters, W10-11-13-14, une part conséquente des communes rencontrent des problèmes similaires même si la situation reste positive au niveau du cluster. Néanmoins ces clusters présentent des patterns recettes/dépenses courantes par habitant assez différentes : dépenses et recettes élevées pour W16, dans la moyenne pour W14, sous la moyenne pour W11 et 13 et parmi les plus faibles pour W10. A ce stade, il n'y a donc pas de lien clair au niveau des clusters, entre situation financière délicate et niveau des recettes/dépenses par habitant.

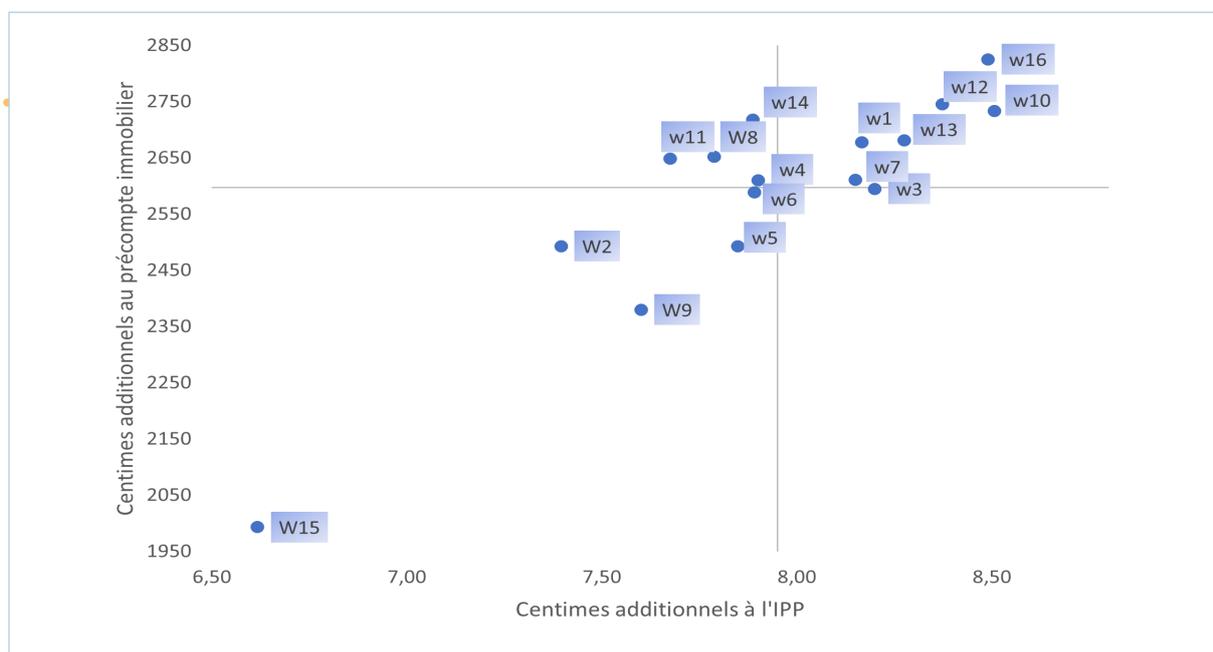
Au niveau de la marge de manœuvre disponible en recette d'additionnels, elle est fortement réduite pour les communes du W16 qui ont déjà fixé des taux supérieurs à la moyenne régionale. Il en va de même pour W10 et W13, mais dans une moindre mesure. W11 et W14 ont décidé de centimes additionnels au Prl supérieurs à la moyenne, mais restent en deçà de cette moyenne pour les additionnels à l'IPP : la marge est infime pour W14 mais un peu plus importante pour W11.



On notera également que W1 et W12, bien que présentant des recettes par habitant sous la moyenne régionale utilisent proportionnellement davantage leurs additionnels pour alimenter leurs caisses.

A l'opposé W15-9-2 (et dans une moindre mesure W5 et W6) font une utilisation moindre de leur fiscalité additionnelle, tout en disposant in fine de moyens suffisants pour faire face à des dépenses parfois importantes (ou les autorisant).

**Figure 7 :** Fiscalité additionnelle des communes en 2022, analyse par cluster

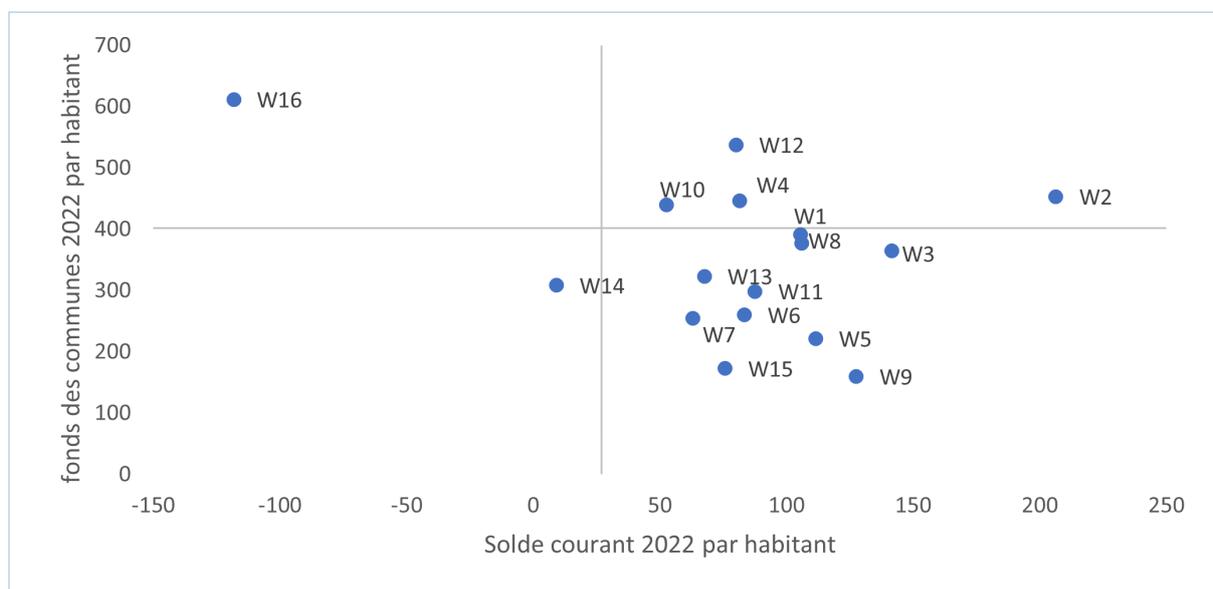


**Sources :** comptes des communes wallonnes, calculs propres.

On notera par ailleurs à l'annexe IV que W12-16-10-13, ont certes une fiscalité additionnelle à l'IPP plus élevée que la moyenne, mais que le revenu par habitant (année 2021, exercice d'imposition 2022) y est inférieur à la moyenne régionale hors Communauté germanophone (19.174,42 €).

Si on se concentre sur les clusters en délicatesse avec leur solde courant, la situation semble d'autant plus problématique pour W16-10 qui bénéficient, en plus, d'une architecture actuelle du fonds des communes favorable. Ce qui n'est pas le cas pour W11-13-14 qui reçoivent par ce biais moins que la moyenne régionale.

**Figure 8** : Solde courant 2022 et Répartition du fonds des communes par habitant, analyse par cluster, en euros.



**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

A l'opposé, W9-5-15-6 qui bénéficient relativement moins du fonds des communes ont aussi voté des additionnels à l'IPP et au PrI inférieurs à la moyenne régionale. Ces communes n'ont à l'heure actuelle pas besoin de compenser un manque de financement régional par une hausse d'additionnels ou alors, ils se contentent de moindre dépenses/services.

W2 (voire W4) bénéficient eux d'une dotation au fonds supérieure à la moyenne, ce qui les autorisent à prélever moins de recettes via la fiscalité additionnelle malgré des dépenses courantes supérieures à la moyenne.

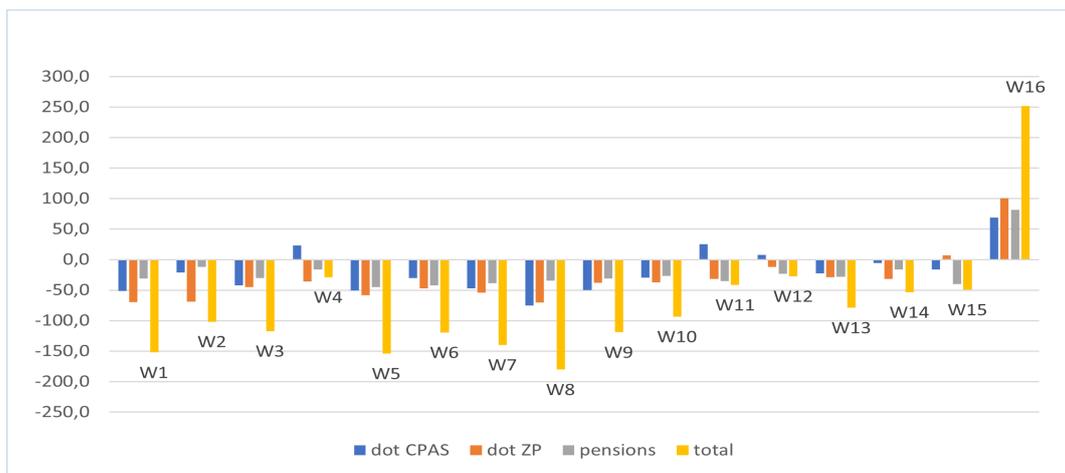
Un refinancement généralisé des communes via le fonds, dans son architecture actuelle, n'apparaît par conséquent pas comme une solution optimale. Elle permettrait certes aux communes du W16 et W10 d'améliorer leur situation, mais refinancerait de manière non discriminante aussi des communes qui présentent actuellement une situation sous contrôle voire largement bénéficiaire.

Du côté des dépenses, en se limitant aux dotations au CPAS, à la zone de secours et au coût des pensions, le cluster W16 enregistre pour chacun de ces postes des dépenses courantes largement supérieures à la moyenne (moyenne régionale de 406 € par habitant : 173,9 € dotation CPAS, 150,6 € dotation zone de police, 51 € dépenses de pensions). W4-11-12 présentent par ailleurs des dotations aux CPAS plus importantes, en cohérence avec les résultats du cahier des finances locales 11<sup>35</sup> : « Les interventions les plus importantes par habitant se retrouvent dans les clusters W16-W4-W11 et W12 qui sont par ailleurs les 4 clusters dont les coûts nets sont les plus élevés avec des dépenses ordinaires par habitant au-dessus de la moyenne régionale, du fait des politiques d'aide sociale (clusters 16 et 12) ou de la politique des aînés (clusters 4 et 11) ».

35 Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Les CPAS wallons disposent-ils des moyens budgétaires adéquats au regard de leurs missions ? » Le cahier des finances locales n°11, Octobre 2022, SPW éditions.



**Figure 9** : dotations aux CPAS et zone de police, dépenses courantes de pensions, par habitant, comptes 2022, différence par rapport à la moyenne régionale, euros



**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Les clusters urbains W11-12-13-14, en plus grande fragilité financière enregistrent par ailleurs des transferts vers le CPAS, les zones de police et des pensions globalement plus importants que ceux des autres communes à l'exception de celles du W16.

Il apparaît ainsi qu'un financement tenant compte des caractéristiques plus spécifiques des communes, et sans présager d'améliorations possibles au niveau de la gestion propre, pourrait être une alternative plus efficace qu'un refinancement généralisé.

## 6.2. Recettes et dépenses courantes par commune

Au niveau des communes, on retrouve cette même forte corrélation entre les dépenses courantes et les recettes courantes en gardant toutefois une importante hétérogénéité au niveau des montants comptabilisés.

**Figure 10** : Recettes et dépense courantes par habitant, comptes 2022, analyse par commune



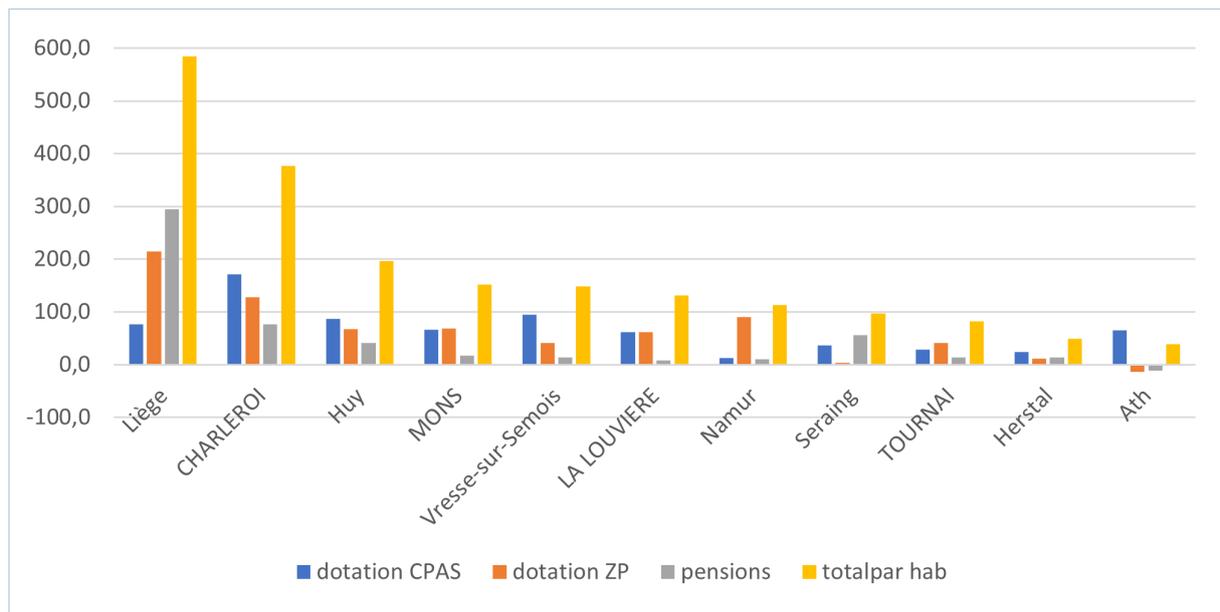
**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Les communes avec des recettes courantes par habitant substantielles ont des dépenses courantes importantes, et inversement si les recettes courantes sont faibles. Mais corrélation n'est pas explication. L'obligation de tendre vers l'équilibre explique certainement cette relation, sans toutefois distinguer si les dépenses sont fonction des recettes ou si, au contraire, le niveau des recettes s'ajuste à celui des dépenses. Et il semblerait que les deux relations sont présentes : les communes aux recettes plus importantes dépenseraient davantage et celles aux dépenses élevées doivent trouver des financements plus importants.

10 communes dépensent plus que la moyenne par habitant sur chacun des trois postes que sont les dotations CPAS et zone de police ainsi que pension. Liège se distingue par ses dépenses de pensions et à destination de la zone de police. La dotation au CPAS pousse davantage les dépenses à la hausse pour les autres communes.

8 de ces communes présentent par ailleurs un déficit cumulé 2019-2022 parmi les plus importants (tableau 5). Au sein de ces 10 communes, Tournai est parvenu à maintenir un équilibre en moyenne sur la période à l'exception de l'année 2021 et Vresse-sur-Semois dégage un surplus courant parmi les plus important. Ath, qui connaît également un déficit courant cumulé important sur 2019-2022 enregistre des dépenses proches de la moyenne pour les pensions et la zone de police, mais ses transferts vers le CPAS sont bien plus conséquents.

**Figure 11** : dotations aux CPAS et zone de police, dépenses courantes de pensions, par habitant, comptes 2022, différence par rapport à la moyenne régionale, euros



Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Les recettes par habitant de ces communes sont par ailleurs supérieures à la moyenne régionale. Nous aurions donc ici des communes pour lesquelles les dépenses semblent bien nécessiter de plus grandes recettes à la différence d'autres communes qui rencontrent peu de dépenses dans ces secteurs mais qui prélèveraient ou disposeraient de moindres recettes.

L'objet de ce cahier n'est pas d'étudier les raisons de ces dépenses plus importantes. Le cahier 11 a cependant déjà donnée une piste d'explication concernant la dotation aux CPAS qui est plus substantielle dans les clusters urbanisés et particulièrement W16 où le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par habitant est proportionnellement plus élevé<sup>36</sup>. Par ailleurs les dépenses de pensions sont un fait, héritage des politiques de personnel précédentes, mais qu'il faudra maintenant assumer durant de longues années sans toutefois disposer, dans le chef des communes, de leviers immédiats à moins de bénéficier d'une réforme structurelle portée par un autre niveau de pouvoir.

Si les communes présentées dans le graphique ci-dessus supportaient des dépenses égales à la moyenne régionale pour ce qui concerne les trois postes susmentionnés, la plupart aurait dégagé un surplus en 2022.

**Tableau 7** : solde courant 2022 calculé en utilisant la moyenne régionale pour les transferts aux CPAS et zones de polices et dépenses de pensions

| Cluster | Commune           | Solde courant 2022 par habitant | Solde courant par habitant 2022 avec moyenne des dépenses |
|---------|-------------------|---------------------------------|---|
| W16     | Liège             | -377,7                          | 207,2   |
| W16     | CHARLEROI         | -219,3                          | 157,2   |
| W14     | Huy               | -304,1                          | -108,1  |
| W16     | MONS              | -78,5                           | 73,7  |
| W4      | Vresse-sur-Semois | 561,2                           | 709,7   |
| W16     | LA LOUVIERE       | -9,7                            | 121,5   |
| W16     | Namur             | -85,5                           | 27,2  |
| W16     | Seraing           | -116,6                          | -20,0   |
| W16     | TOURNAI           | 9,0                             | 91,1  |
| W16     | Herstal           | -31,2                           | 18,2  |
| W14     | Ath               | -115,3                          | -76,0   |

**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Rapporté aux recettes courantes, le niveau du déficit 2022 est interpellant pour ces communes : plus de 16% à Huy, 14% à Liège, 11% à Charleroi, 7% pour Seraing ou Ath.

De l'autre côté, le surplus 2022 à Gedinne, Saint-Ghislain, Attert et Etalle est de 25%

<sup>36</sup> Rappelons qu'il est par ailleurs délicat de comparer les dotations communales aux CPAS entre elles car l'organisation des politiques sociales est parfois 'externalisée' vers des institutions autres que les CPAS ou directement prise en charge pour partie par les communes.

des recettes courantes, voire plus. Nous sommes à plus de 20% à Meix devant Virton, Messancy ou Oreye. Ces communes bénéficient de ressources propres importantes via la vente de bois et /ou d'eau (Gedinne, Attert, Etalle, Meix devant Virton), de l'intervention grand-ducale pour travailleurs transfrontaliers en plus d'une péréquation fiscale avantageuse du fonds des communes (Atttert, Etalle, Meix et Messancy). Pour Saint-Ghislain le surplus provient d'une compensation régionale plan Marshall qui a explosé (multiplication par 3,2 entre 2019 et 2022) à la suite du développement des activités de Google sur son territoire et qui représentait à elle seule, en 2022, 24,3% des recettes courantes de la commune. Pour ces communes (et d'autres qui présentent un ratio solde/recettes courantes élevé), l'explication de la situation financière semble donc à première vue se trouver du côté des recettes.

**Tableau 8** : solde courant en pourcentage des recettes courantes, comptes 2022

| Cluster | Commune            | Solde courant 2022 |
|---------|--------------------|--------------------|
| W14     | Huy                | -16,3%             |
| W16     | Liège              | -13,9%             |
| W16     | CHARLEROI          | -10,7%             |
| W13     | LEUZE-EN-HAINAUT   | -8,0%              |
| W14     | Ath                | -7,2%              |
| W16     | Seraing            | -6,8%              |
| W7      | Pepinster          | -6,8%              |
| W8      | Héron              | -4,8%              |
| W16     | Namur              | -4,8%              |
| W10     | BERNISSART         | -4,6%              |
| W16     | MONS               | -4,2%              |
| (...)   |                    |                    |
|         | RW                 | 1,7%               |
| (...)   |                    |                    |
| W8      | Saint-Léger        | 18,4%              |
| W7      | Bassenge           | 18,5%              |
| W9      | Chaufontaine       | 18,6%              |
| W1      | Chiny              | 19,2%              |
| W6      | Oreye              | 20,6%              |
| W1      | Meix-devant-Virton | 21,1%              |
| W5      | Messancy           | 23,5%              |
| W5      | Etalle             | 24,3%              |
| W5      | Atttert            | 24,8%              |
| W13     | SAINT-GHISLAIN     | 25,8%              |
| W2      | Gedinne            | 28,0%              |

**Sources** : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

Ceci confirme l'idée selon laquelle un refinancement généralisé des communes sans une analyse spécifique à chacune d'entre elles ne représenterait pas une solution optimale.

## 7. Conclusion

Depuis 2015, les communes wallonnes dégagent dans leur ensemble un surplus comptable à l'exercice propre du service ordinaire qui est relativement stable. Bon an mal an, seules une ou deux communes enregistrent un déficit. Néanmoins, ce solde à l'exercice propre n'est plus un bon indicateur de la soutenabilité financière des communes wallonnes car, ces dernières années, certaines communes en difficulté financière se sont vu autoriser un rapatriement de produits d'emprunts à l'exercice propre, ce qui correspond au financement de dépenses courantes par un endettement.

En adoptant une définition alternative du solde, que nous avons appelée solde courant et qui nous permet de voir dans quelle mesure les recettes courantes des communes permettent de financer les dépenses courantes, nous obtenons une image plus contrastée de la situation financière des communes wallonnes. Le solde courant au compte reste toutefois globalement positif sur la période 2015-2022 à l'exception de l'année 2021 alors que les budgets initiaux prévoient des déficits se creusant année après année et ce, dès 2017.

Si le solde comptable courant peut donner l'impression que les finances communales sont sous contrôle en 2022 après 3 années de crise, la situation est loin d'être homogène entre les communes wallonnes. Certaines d'entre elles présentent en effet un solde courant structurellement en déficit depuis de nombreuses années et les crises récentes ont creusé davantage un déficit préexistant. Ces communes sont essentiellement des villes appartenant selon la typologie socio-économique développée par Belfius au cluster W16 (10 plus grandes villes wallonnes) et dans une moindre mesure W10-13-14.

Les villes en difficulté financière font face à des dépenses courantes par habitant largement plus élevées que la moyenne des communes wallonnes et plus particulièrement en ce qui concerne les transferts vers les CPAS et les zones de police mais également la couverture des pensions de leurs agents. Nous n'avons pas ici posé d'hypothèses explicatives de ce constat.

La situation est d'autant plus délicate pour ces grandes villes que leur marge de manœuvre est faible au niveau de la fiscalité car elles appliquent déjà des taux d'additionnels souvent supérieurs à la moyenne régionale. L'architecture actuelle du fonds des communes leur est par ailleurs déjà favorable, mais elle bénéficie également à d'autres communes, de plus petites tailles, et qui atteignent plus facilement l'équilibre.

Un refinancement général de l'ensemble des communes n'apparaît dès lors pas comme étant la meilleure solution car cela reviendrait à procurer davantage de moyens à certaines communes qui n'en n'ont pas nécessairement besoin et qui proposent par ailleurs déjà des services étendus à leurs concitoyens.

Un prochain cahier tentera de peaufiner ce constat en se penchant sur l'état de la dette et la situation des réserves des communes wallonnes pour amener un éclairage complémentaire.

## Sources

- Arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- Bednar, N. (2023), « L'évolution des transferts régionaux à destination des pouvoirs locaux wallons durant la période de crise 2019-2022 », Le cahier des finances locales n°15, Février 2024, SPW éditions.
- Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.
- Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Les CPAS wallons disposent-ils des moyens budgétaires adéquats au regard de leurs missions ? » Le cahier des finances locales n°11, Octobre 2022, SPW éditions.
- Belfius, Typologie des communes, 2018. [https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Communique-de-presse-Typologie-Wallonie14-03-2018\\_tcm\\_78-150617.pdf](https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Communique-de-presse-Typologie-Wallonie14-03-2018_tcm_78-150617.pdf)
- BNB, statistiques, <https://stat.nbb.be/Index.aspx?ThemeTreeld=10&lang=fr>, consulté le 08 avril 2024.
- Budgets et comptes des communes wallonnes pour les années 2012 à 2024.
- Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
- CRAC, rapport activités 2022.
- Statbel, « statistique fiscale des revenus sur la base de l'exercice d'imposition 2022, revenus 2021 », <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>

## Annexe I : Composition des clusters de Wallonie (Belfius)

### COMMUNES RURALES

| W1 Rurales peu denses | W2 Rurales à dominante forestière | W3 Rurales et pôles multi-fonctionnels | W4 Rurales touristiques avec vieillissement de la population | W5 Rurales avec urbanisation croissante et activités économiques |                     | W8 Rurales avec expansion résidentielle |            |
|-----------------------|-----------------------------------|--|--|--|---------------------|---|------------|
| HAMOIR                | FROIDCHAPELLE                     | VIELSALM                               | LA ROCHE-EN-ARDENNE  | GEER   | DONCEEL             | BERTOIGNE                               | BERLOZ     |
| HAVELANGE             | LIERNEUX                          | PHILIPPEVILLE                          | BOUILLON   | SPRIMONT   | DALHEM              | LÉGLISE                                 | MARCHIN    |
| FLOBECQ               | STOUMONT                          | TROIS-PONTS                            | SAINTE-HUBERT  | CRISNÉE  | JURBISE             | VAUX-SUR-SÛRE                           | ORP-JAUCHE |
| NASSOGNE              | HOUFFALIZE                        | BERTRIX                                | FLORENVILLE  | THIMISTER-CLERMONT   | TINLOT              | FAUVILLERS                              | LINCENT    |
| DOISCHE               | GOUVY                             | BEAURAING                              | HASTIÈRE   | ITTRE  | EGHEZÉE             | TINTIGNY                                | CHIÈVRES   |
| HOTTON                | SAINTE-ODE                        | STAVELOT                               | VRESSE-SUR-SEMOIS  | GENAPPE  | MODAVE              | OHEY                                    | BRUGELETTE |
| CERFONTAINE           | EREZÉE                            | ROCHEFORT                              | VIROINVAL  | BRAINE-LE-CHATEAU  | VILLERS-LA-VILLE    | BURDINNE                                | HÉLÉCINE   |
| MEIX-DEVANT-VIRTON    | RENDEUX                           | PALISEUL                               | CHIMAY   | INCOURT  | BEAUVECHAIN         | HAMOIS                                  | REMICOURT  |
| MOMIGNIES             | TENNEVILLE                        | AYWAILLE                               | COUVIN   | PERWEZ   | COURT-SAINT-ETIENNE | HÉRON                                   | CLAVIER    |
| BEAUMONT              | MANHAY                            | NEUFCHATEAU                            | DURBUY   | CHASTRE  | MONT-SAINT-GUIBERT  | MARTELANGE                              |            |
| FLORENNES             | DAVERDISSE                        |  |  | RAMILLIES  | VILLERS-LE-BOUILLET | HABAY                                   |            |
| CHINY                 | HERBEUMONT                        |  |  | WALHAIN  | SOMBREFFE           | SAINTE-LÉGER                            |            |
| FERRIÈRES             | LIBIN                             |  |  | VERLAINE   | MESSANCY            | WASSEIGES                               |            |
| ONHAYE                | TELLIN                            |  |  | FAIMES   | FLOREFFE            | BRAIVES                                 |            |
| SIVRY-RANCE           | GEDINNE                           |  |  | ATTERT   | YVOIR               | MUSSON                                  |            |
| PLOMBIÈRES            | HOUYET                            |  |  | ÉTALLE   |                     | LENS (HAINAUT)                          |            |
| ANHÉE                 | SOMME-LEUZE                       |  |  | ASSESE   |                     |   |            |
| OUFFET                | BIÈVRE                            |  |  | GESVES   |                     |   |            |
|                       | WAIMES                            |  |  | FERNELMONT   |                     |   |            |
|                       | WELLIN                            |  |  | LA BRUYÈRE   |                     |   |            |

## COMMUNES RÉSIDENTIELLES

| W6 Résidentielles | W7 Résidentielles à moyens ou faibles revenus et peu polarisantes | W9 Résidentielles à hauts revenus et population vieillissante |                        |
|-------------------|---|---|------------------------|
| SENEFFE           | REBECQ  | WANZE   | CHAUMONT-GISTOUX       |
| ESTAIMPUIS        | ELLEZELLES  | ANTHISNES   | GREZ-DOICEAU           |
| PECQ              | FRASNES-LEZ-ANVAING   | BASSENGE  | LASNE                  |
| AWANS             | PONT-À-CELLES   | JUPRELLE  | GERPINNES              |
| BLEGNY            | LES BONS VILLERS  | SOUMAGNE  | HAM-SUR-HEURE-NALINNES |
| AUBEL             | HONNELLES   | TROOZ   | NANDRIN                |
| BAELEN            | QUÉVY   | LIMBOURG  | NEUPRÉ                 |
| HERVE             | LE ROEULX   | PEPINSTER   | JALHAY                 |
| WELKENRAEDT       | LOBBES  | THEUX   | SILLY                  |
| OREYE             | MERBES-LE-CHATEAU   | FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER   | OLNE                   |
| ROUVROY           | ESTINNES  | FOSSÉS-LA-VILLE   | CHAUDFONTAINE          |
|                   | CELLES (LEZ-TOURNAI)  | METTET  | MONTIGNY-LE-TILLEUL    |
|                   | RUMES   | WALCOURT  | ESNEUX                 |
|                   | BRUNEHAUT   |   | LA HULPE               |
|                   | MONT-DE-L'ENCLUS  |   | PROFONDEVILLE          |

## COMMUNES URBANISÉES

| W10 Urbanisées à faibles revenus | W11 Urbanisées à faibles revenus et déprise économique | W12 Fortement urbanisées à faibles revenus | W13 Fortement urbanisées à vocation économique affirmée |
|----------------------------------|--|--|---|
| AMAY                             | PERUWELZ   | BINCHE                                     | ANS   |
| ERQUELINNES                      | ECAUSSINNES  | COURCELLES                                 | GRACE-HOLLOGNE  |
| QUIEVRAIN                        | SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE                                | MANAGE                                     | SAMBREVILLE   |
| DOUR                             | ANTOING  | FRAMERIES                                  | FLEURUS   |
| BELOEIL                          | OUPEYE   | CHATELET                                   | ANDENNE   |
| MORLANWELZ                       | LESSINES   | FARCIENNES                                 | FLÉMALLE  |
| FONTAINE-LÉVÊQUE                 | JEMEPPE-SUR-SAMBRE                                     | BOUSSU                                     | COMINES-WARNETON  |
| CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT          | ENGIS  | QUAREGNON                                  | TUBIZE  |
| COMBLAIN-AU-PONT                 |  | COLFONTAINE                                | SAINT-GHISLAIN  |
| BEYNE-HEUSAY                     |  | SAINT-NICOLAS                              | VISÉ  |
| HENSIES                          |  | DISON                                      | FLÉRON  |
| BERNISSART                       |  |  | LEUZE-EN-HAINAUT  |
| ANDERLUES                        |  |  | WAREMME   |
| AISEAU-PRESLES                   |  |  | SOIGNIES  |
| AUBANGE                          |  |  | THUIN   |
|                                  |  |  | BRAINE-LE-COMTE   |

## COMMUNES URBAINES (exerçant une fonction de centralité)

| W14 Villes moyennes bien équipées en milieu rural | W15 Pôles urbains à vocation économique affirmée | W16 Grandes villes et pôles régionaux structurants |
|---|--|--|
| ARLON   | BRAINE-L'ALLEUD                                  | MOUSCRON   |
| ATH   | NIVELLES   | HERSTAL  |
| GEMBLoux  | RIXENSART  | SERAING  |
| HUY   | WATERLOO   | VERVIERS   |
| MARCHE-EN-FAMENNE                                 | WAVRE  | LA LOUVIÈRE  |
| CINEY   | OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE                       | TOURNAI  |
| HANNUT  |  | NAMUR  |
| BASTOGNE  |  | LIÈGE  |
| JODOIGNE  |  | MONS   |
| DINANT  |  | CHARLEROI  |
| ENGHIEN   |  |  |
| MALMEDY   |  |  |
| VIRTON  |  |  |
| LIBRAMONT-CHEVIGNY                                |  |  |
| SPA   |  |  |

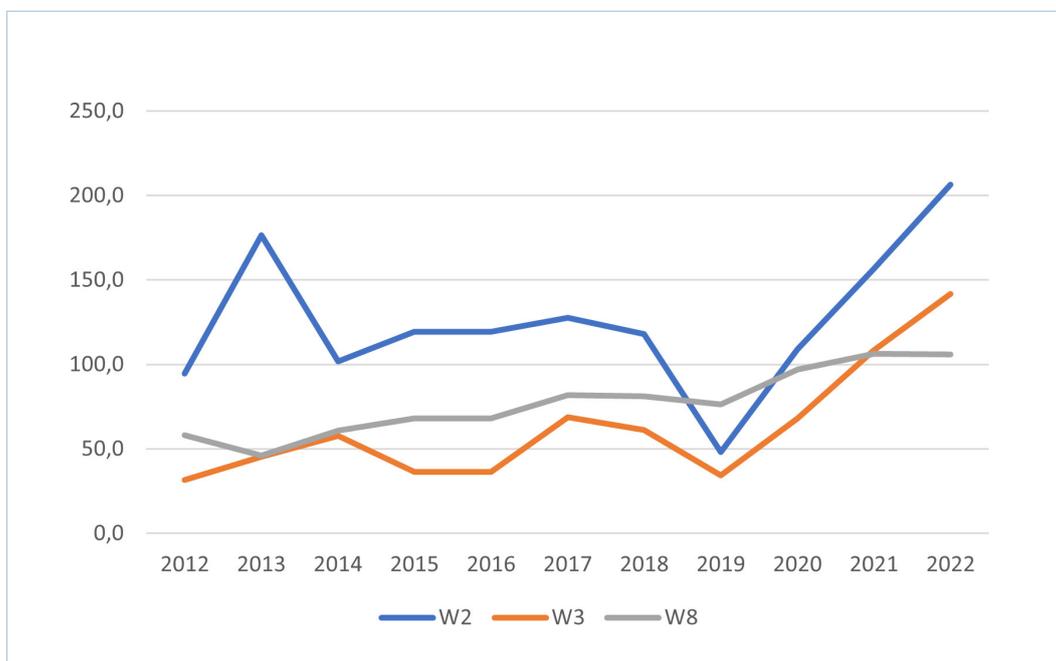


## Annexe II : Solde comptable à l'exercice propre par habitant et par cluster

|     | 2012       | 2013 | 2014 | 2015       | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Moy<br>19-22 |
|-----|------------|------|------|------------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|
| W1  | 31         | 56   | 55   | 9          | 99   | 81   | 61   | 61   | 87   | 131  | 112  | 98           |
| W2  | 115        | 162  | 149  | 97         | 183  | 155  | 143  | 65   | 127  | 170  | 203  | 142          |
| W3  | 39         | 35   | 49   | <b>-21</b> | 80   | 86   | 76   | 53   | 76   | 120  | 127  | 94           |
| W4  | 40         | 74   | 76   | 46         | 139  | 109  | 78   | 51   | 74   | 160  | 138  | 106          |
| W5  | 57         | 84   | 89   | 19         | 156  | 110  | 104  | 120  | 133  | 95   | 115  | 116          |
| W6  | 20         | 54   | 88   | 98         | 118  | 146  | 121  | 110  | 87   | 63   | 92   | 88           |
| W7  | 18         | 31   | 39   | 11         | 96   | 60   | 57   | 65   | 65   | 61   | 75   | 67           |
| W8  | 78         | 61   | 86   | 41         | 150  | 103  | 89   | 90   | 117  | 119  | 103  | 107          |
| W9  | 18         | 24   | 52   | <b>-28</b> | 97   | 40   | 62   | 68   | 62   | 51   | 104  | 71           |
| W10 | 17         | 32   | 12   | 11         | 64   | 46   | 48   | 48   | 61   | 29   | 61   | 50           |
| W11 | 87         | 84   | 121  | 68         | 150  | 56   | 61   | 59   | 70   | 55   | 124  | 77           |
| W12 | 25         | 54   | 36   | 40         | 75   | 66   | 72   | 53   | 72   | 40   | 64   | 57           |
| W13 | <b>-1</b>  | 36   | 21   | <b>-18</b> | 78   | 60   | 60   | 69   | 80   | 49   | 86   | 71           |
| W14 | <b>-25</b> | 8    | 31   | <b>-6</b>  | 81   | 95   | 88   | 67   | 68   | 63   | 61   | 65           |
| W15 | 38         | 20   | 41   | <b>-10</b> | 68   | 46   | 63   | 67   | 67   | 51   | 73   | 64           |
| W16 | 31         | 35   | 62   | 21         | 83   | 86   | 92   | 127  | 58   | 25   | 116  | 81           |
| RW  | 28         | 43   | 55   | 16         | 96   | 79   | 79   | 86   | 75   | 58   | 98   | 79           |

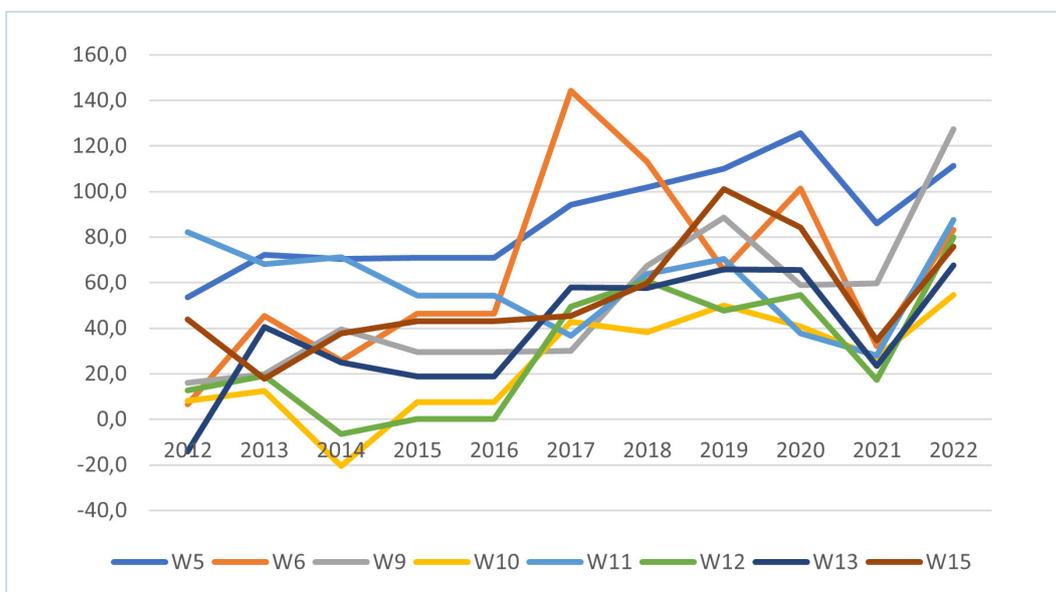
Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

## Annexe III : Les patterns, solde courant par habitant et par cluster



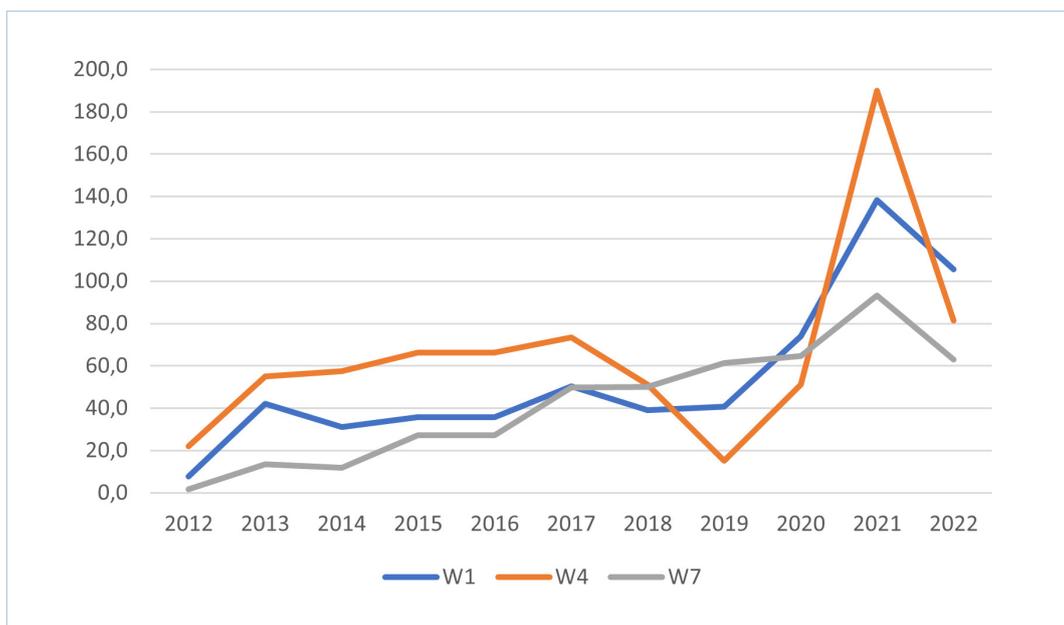
Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

35

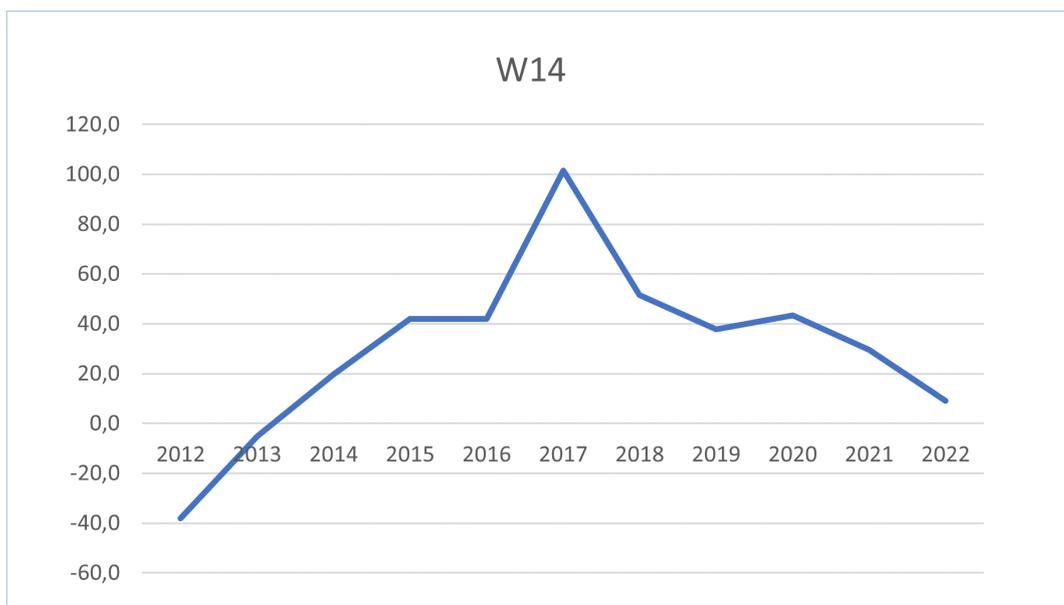


Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.





Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.



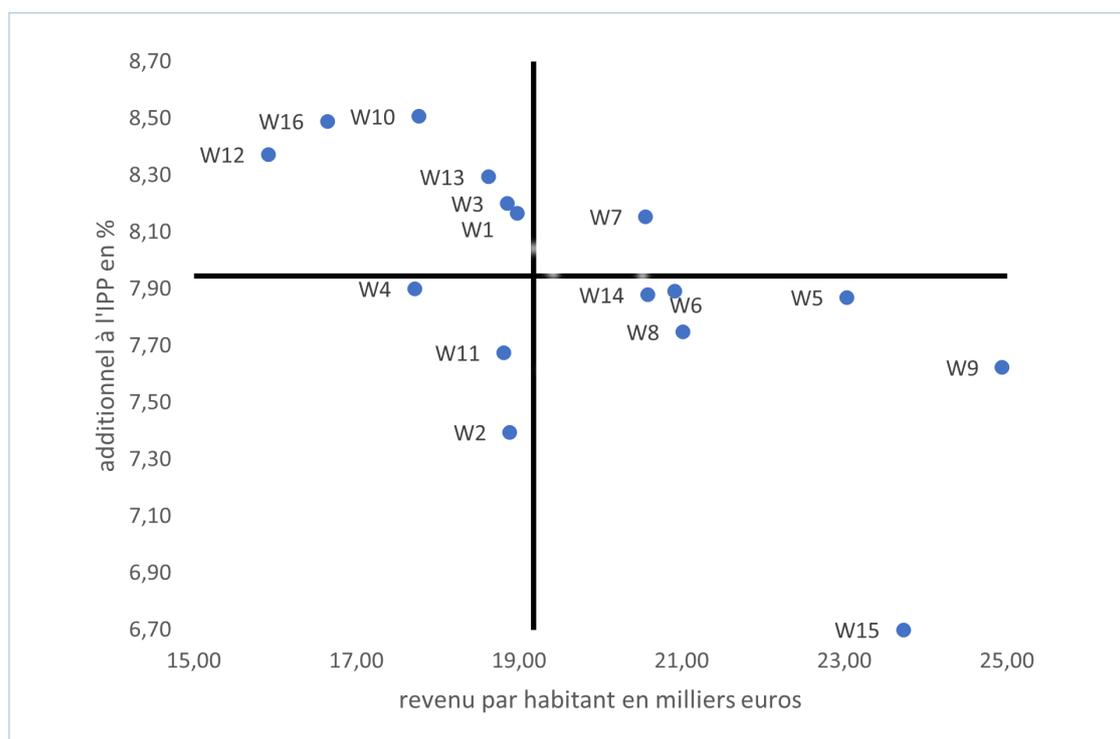
Sources : comptes des communes wallonnes, calculs propres.

## Annexe IV : Revenus moyens et additionnels IPP

Revenu moyen dans les communes wallonnes hors Communauté germanophone, année 2021, exercice d'imposition 2022 = 19.174 €

Additionnel moyen à l'IPP = 7,95%.

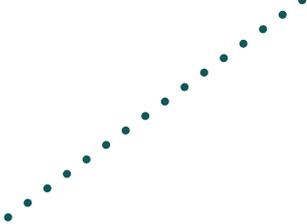
Figure 8 : revenu moyen par habitant (en milliers euros) et additionnel IPP en 2021



Sources : Statbel, calculs propres.

## Les Cahiers des Finances Locales

1. Bednar, N. (2016), « La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, Décembre 2016, SPW éditions.
2. Bosquillon L. et N. Hotton (2017), « Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, Février 2017, SPW éditions.
3. Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.
4. Bednar, N. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie », Le cahier des finances locales n°4, Mars 2018, SPW éditions.
5. Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.
6. Mascia, P. (2018), « Le financement général des communes : analyse et comparaison interrégionale », Le cahier des finances locale n°6, Juillet 2018, SPW éditions.
7. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.
8. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2019 », Le cahier des finances locales n°8, Juillet 2019, SPW éditions.
9. Bosquillon L. et M. Leloup (2021), « Covid 19 et budgets communaux. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise et des mesures d'assouplissements budgétaires », Le cahier des finances locales n°9, Avril 2021, SPW éditions.
10. Bednar, N. (2022), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré au 20 juillet 2022 les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires », Le cahier des finances locales n°10, Août 2022, SPW éditions.
11. Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Les CPAS wallons disposent-ils des moyens budgétaires adéquats au regard de leurs missions ? » Le cahier des finances locales n°11, Octobre 2022, SPW éditions.
12. Leloup M. et L. Bosquillon (2023), « Quelle évolution depuis 1989 du cadre budgétaire posé par la Région wallonne envers les pouvoirs locaux ? » Le cahier des finances locales n°12, Mars 2023, SPW éditions.
13. Bednar, N. (2023), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires, une actualisation », Le cahier des finances locales n°13, Avril 2023, SPW éditions.

- 
14. Leloup, M. (2023), « Comment la dotation au Fonds spécial de l'aide sociale est-elle répartie entre les CPAS wallons ? Analyse par clusters », Le cahier des finances locales n°14, Juillet 2023, SPW Editions.
  15. Bednar, N. (2024), « L'évolution des transferts régionaux à destination des pouvoirs locaux wallons durant la période de crise 2019-2022 », Le cahier des finances locales n°15, Février 2024, SPW éditions.
  16. Leloup, M. (2024), « Premier aperçu de l'impact des inondations de juillet 2021 sur les finances locales au départ des comptes 2021 et 2022 » Le cahier des finances locales n° 16, Octobre 2024, SPW éditions.
  17. Bednar, N. (2024), L'évolution du solde des communes wallonnes aux comptes » Le cahier des finances locales n° 17, Novembre 2024, SPW éditions.

## CAHIER DES FINANCES LOCALES N°17

### L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES COMMUNES WALLONNES AUX COMPTES

A l'aube d'une nouvelle mandature communale, la collection des cahiers des finances locales se penche sur la situation financière des communes wallonnes à la suite des crises endurées entre 2019 et 2022. Ce cahier est le premier d'une série de trois. Il dresse un état des lieux au départ des soldes comptables des communes.